

Constitution d'un réseau d'échanges sur le patrimoine oral : mise en place d'un système d'analyse documentaire commun en Europe du Sud

Véronique Ginouvès

► **To cite this version:**

Véronique Ginouvès. Constitution d'un réseau d'échanges sur le patrimoine oral : mise en place d'un système d'analyse documentaire commun en Europe du Sud. 1997. halshs-00081275

HAL Id: halshs-00081275

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00081275>

Submitted on 22 Jun 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Communauté européenne - Direction générale XXII
Education - Formation - Jeunesse**

UMR TELEMME

Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale - Méditerranée

Convention n° 95-06 MLC-0043-00

**CONSTITUTION D'UN RESEAU D'ECHANGES
SUR LE PATRIMOINE ORAL**

**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME
D'ANALYSE DOCUMENTAIRE COMMUN**

EN EUROPE DU SUD

**Véronique Ginouvès,
Aix-en-Provence, mars 1997**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE CONTEXTE	4
OBJECTIFS DU PROJET.....	6
METHODOLOGIE	6
1. <i>L'analyse des sources écrites</i>	6
2. <i>L'enquête par questionnaire</i>	6
3. <i>L'analyse de l'utilisation des nouvelles technologies dans les phonothèques de l'oral</i>	7
4. <i>Réunir les acteurs des phonothèques de l'oral</i>	7
1. RECENSEMENT DES COLLECTIONS D'ARCHIVES SONORES DU PATRIMOINE ORAL DANS L'EUROPE DU SUD	8
1.1 L'ENQUETE	8
1.1.1 <i>Rédaction du questionnaire</i>	8
1.1.2 <i>Diffusion du questionnaire</i>	10
1.1.2.1 <i>Source des adresses</i>	10
1.1.2.2 <i>Envois du questionnaire</i>	14
1.1.3 <i>Réponses au questionnaire</i>	15
1.2 REDACTION DU GUIDE	17
1.2.1 <i>Principes de rédaction</i>	17
1.2.2 <i>Organisation de l'informations dans les notices</i>	17
1.2.3 <i>Accès aux données</i>	18
1.3 TRAITEMENT DES DONNEES.....	20
1.3.1 <i>Répartition géographique</i>	20
1.3.2 <i>Nombre de documents sonores</i>	20
1.3.3 <i>Typologie des collections</i>	22
1.3.3.1 <i>Datation des collections</i>	22
1.3.3.2 <i>Type d'enregistrements</i>	24
1.3.3.3 <i>Thématique des collections</i>	25
2. RENCONTRES EUROPEENNES : NOUVELLES TECHNOLOGIES ET TRAITEMENT DOCUMENTAIRE DES ARCHIVES SONORES	27
2.1 ORGANISATION PRATIQUE DES RENCONTRES	27
2.1.1 <i>Les partenaires</i>	27
2.1.2 <i>Programme</i>	28
2.1.3 <i>Les participants</i>	28
2.1.3.1 <i>Nombre de participants</i> :	28
2.1.3.2 <i>Diffusion des programmes</i> :	29
2.1.3.3 <i>Profil des participants</i>	30
2.2 INTERET DES RENCONTRES POUR LA CONSTITUTION D'UN RESEAU DE PHONOTHEQUES : MIEUX CONNAITRE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES	31
2.2.1 <i>Échanger du son sur l'Internet</i>	31
2.2.2 <i>Numériser le son</i>	33
2.2.3 <i>Utiliser des logiciels spécifiques pour les phonothèques</i>	33

2.3 INTERET DES RENCONTRES POUR LA CONSTITUTION D'UN RESEAU DE PHONOTHEQUES : ECHANGER DES EXPERIENCES ENTRE PHONOTHEQUES	34
2.3.1 <i>Besoin de formation</i>	35
2.3.2 <i>Résoudre les problèmes de droits</i>	35
2.3.3 <i>Utiliser la messagerie électronique pour constituer un réseau</i>	36
3. ECHANGER ENTRE PHONOTHEQUES DE L'EUROPE DU SUD.....	38
3.1 ECHANGER DES DONNEES DOCUMENTAIRES	38
3.1.1 <i>Quelles normes pour les enregistrements sonores ?</i>	38
3.1.2 <i>Normes de catalogage</i>	39
3.1.3 <i>Formats d'échange</i>	39
3.2 LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE DU SON EN EUROPE DU SUD : ETAT DE L'ART	42
3.2.1 <i>La littérature spécialisée</i>	43
3.2.2 <i>Le traitement documentaire des phonothèques à partir de l'enquête par questionnaire</i>	44
3.2.3 <i>Les réseaux existants</i>	45
3.3 ECHANGER DES INFORMATIONS ENTRE PHONOTHEQUES.....	46
3.3.1 <i>Informations sur la conservation des documents sonores</i>	47
3.3.2 <i>Informations sur le traitement documentaire</i>	49
3.3.3 <i>Informations sur la déontologie et le droit dans les phonothèques</i>	50
 CONCLUSION	 52
 TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	 55
 BIBLIOGRAPHIE	 56
 DECOMPTE FINANCIER.....	 66
 ANNEXES	 67

Introduction

Le contexte

Autour des années 1970¹, dans un contexte d'exaltation du sentiment régionaliste, les linguistes, les historiens et les ethnologues ont porté un intérêt nouveau ou renouvelé au terrain, principalement par la prise en considération des témoignages oraux. Pour le linguiste, l'enregistrement de la parole vivante était depuis longtemps devenue indispensable à de nombreuses disciplines, telles que la dialectologie, la phonétique, la sociolinguistique... L'historien, dans le sillage d'un mouvement impulsé aux Etats-Unis dans les années 1950, a utilisé le magnétophone pour faire ce qu'on a appelé de « l'histoire orale ». Enfin, la collecte ethnographique et la recherche ethnologique, se sont préoccupées de saisir les cultures régionales vivantes et ce qu'elles énonçaient d'elles-mêmes.

Les acteurs avaient alors le sentiment de faire émerger une nouvelle source pour laquelle se sont créées des appellations aussi radicales que celle de *mémoire vivante*², ou archives vivantes, intégrant tout à la fois des dimensions informatives et patrimoniales.

En quelque trente ans, une foule de publications d'ampleur diverse ont vu le jour : articles, ouvrages, revues, collections, et naturellement des éditions sonores³. Elles ont élaboré, selon le cas, des réflexions théoriques ou méthodologiques sur l'enquête et le témoignage oral, des monographies par aire culturelle ou par genre. Le mouvement a opéré une rupture dans l'histoire des archives sonores : de la conservation de la voix des « grands hommes », des langues ou des dialectes, des œuvres comme la littérature orale ou les pièces musicales, le champ s'est élargi soudain au discours des plus humbles ou des anonymes. De dimension nationale, régionale, ou locale, plusieurs dizaines de phonothèques de l'oral, institutionnelles, associatives ou individuelles, se sont dressées comme des *monuments du témoignage oral*⁴.

C'est dans ce contexte qu'en 1973 Philippe JOUTARD, historien, et Jean-Claude BOUVIER, dialectologue, créent la phonothèque du CREHOP⁵. Leur but est de constituer un corpus de documents sonores, pouvant avoir une valeur d'information ethnologique, linguistique, historique, musicologique ou littéraire relevant de l'espace méridional français et plus largement de l'Europe du Sud. Longtemps, ces phonogrammes sont restés sur les étagères de la phonothèque, copiés et conservés aux températures et hygrométries adéquates, certes, pour leur

¹ Les spécialistes divergent sur les dates d'apparition des premières entreprises scientifiques autour de l'histoire orale. Philippe JOUTARD dans *Ces voix qui nous viennent du passé* (1983) donne 1975 comme date de décollage, tandis que Jean-Noël PELEN remonte à 1965.

² L'expression est de Philippe JOUTARD (1983).

³ Cf. PELEN, Jean-Noël, *Les phonothèques de l'oral au carrefour de la recherche et de la culture*, pp 15-24 (1992).

⁴ L'expression est de Jean-Noël PELEN, chercheur à l'UMR TELEMME.

⁵ Centre de recherche sur les ethnotextes, l'histoire orale et les parlers régionaux.

bonne sauvegarde. Mais aucune recherche ne pouvait être effectuée sur ces fonds qui ne se pliaient pas volontiers aux habituelles techniques bibliothéconomiques.

Au début des années 1990, un second bouleversement, peut-être plus silencieux mais tenace, apparaît. Le traitement documentaire du son évolue en parallèle à la méthodologie propre à l'enquête orale mais aussi au développement des nouvelles technologies. Jusque là, l'absence de traitement capable de répondre aux interrogations des chercheurs limitait le recours aux sources orales puisque les phonothèques traitaient leurs enregistrements manuellement ou se contentaient de les entreposer en s'attachant essentiellement aux techniques de conservation. Un changement radical se met en place car les nouveaux systèmes de recherche mettent le phonogramme inédit quasiment sur le même plan que celui de l'écrit : l'information se normalise, respecte des formats d'échange internationaux et la numérisation permet de repérer directement des segments d'information sur une masse de données.

Parallèlement, l'utilisation de la source orale passe de la recherche à la maturité... Les chercheurs s'entêtent à faire admettre l'enquête orale inédite comme une source scientifique, au même titre que l'image ou le texte. Paolo VIOLA¹ cite l'exemple de G. MOSSE, qui a mené une enquête orale sur Albert SPEER, protagoniste de la « liturgie politique » de l'architecture sous le troisième Reich² qui n'a pas fait ce qui est pourtant généralement requis avec le travail d'archives : assurer la possibilité de remonter à la lettre même, au texte de la source. Certes, plusieurs paramètres sont à prendre en compte³ : d'abord la l'enquête orale n'est pas une source unique et elle doit être confrontée aux témoignages matériels, à l'écrit, à l'image et aux pratiques. Elle gagne aussi à être réunie à d'autres sources orales, sinon, ramenée à un collecteur particulier, elle perd alors une part de sa valeur de mémoire collective ou de mémoire patrimoniale.

Quoi qu'il en soit, le chercheur qui documente sa recherche à partir de l'enquête orale doit permettre à son lecteur l'écoute de la source qu'il a utilisée pour sa vérification, mais aussi sa réinterprétation et éventuellement une utilisation nouvelle. Les Phonothèques ont constitué peu à peu des corpus sonores qui permettent d'atteindre des masses critiques comparables aux sources écrites ou iconiques. Les documentalistes, ou plutôt les « phonothécaires », ont pour nouvelle mission d'en faciliter l'accès en restant vigilants sur la conservation d'un support si fugace.

¹ *Mélanges Vovelle* (1997).

² Georges L. MOSSE, *The nationalisation of the Masses. Political Symbolism and Mass Movement in Germany from the Napoleonic War through the Third Reich*, New-York, 1974.

³ Jean-Noël PELEN, op. cit. (1992).

Cette mission est délicate : la gestion documentaire de l'archive sonore est une pratique encore toute neuve. L'expérience de la phonothèque de l'UMR TELEMME est ici profitable. Elle a montré que le patrimoine oral et la culture populaire, tout en étant vecteur d'identité originale, peut s'avérer être aussi un moyen de rencontre entre les communautés humaines. Dans ce domaine, la confrontation des compétences et des expériences paraît le seul moyen de réaliser des actions structurées.

Objectifs du projet

- ⇒ Établir des liens constructifs et dynamiques avec les structures qui utilisent et traitent des fonds sonores à caractère historique, ethno-linguistique, ethnologique et/ou ethnomusicologique sur le domaine méditerranéen ;
- ⇒ Confronter les états des lieux dans les différents pays européens et faire le point sur les différentes pratiques mises en œuvre pour la collecte, la conservation et la diffusion de ces documents ;
- ⇒ Constituer un réseau d'échange qui permette de déboucher sur une politique commune en matière de traitement du patrimoine oral, dans le respect des normes internationales ;
- ⇒ Aboutir à un système d'analyse documentaire pouvant être utilisé par ceux qui travaillent sur les langues et cultures minoritaires à partir de documents sonores, et qui soit commun aux différents pays de la Méditerranée.

Méthodologie

La méthode employée réunit quatre démarches complémentaires :

1. L'analyse des sources écrites

Un balisage des sources écrites relatif à l'ensemble de l'aire étudiée s'imposait. Il porte à la fois sur :

- * les recensements et les enquêtes sur le même domaine ;
- * les phonothèques de l'oral, leur histoire et leur évolution ;
- * le traitement documentaire de l'archive orale.

2. L'enquête par questionnaire

Elle a permis une recension et une évaluation précise des phonothèques de l'oral sur l'Europe du Sud. Les pays sur lesquels ont porté l'enquête sont l'Espagne, l'Italie, la France méridionale et la Grèce. Le but n'était pas de définir précisément les contours de ce que nous avons appelé « Europe du Sud » : l'aire géographique du recensement a été largement dépendante des réponses renvoyées comme du repérage qui a pu être fait. L'objectif était aussi de déceler le plus souvent possible les aires culturelles derrière les découpages administratifs et politiques.

3. L'analyse de l'utilisation des nouvelles technologies dans les phonothèques de l'oral

Les systèmes documentaires ont évolué de manière radicale ces dernières années et ont largement fait évoluer les utilisations des archives sonores. André HECK¹ exprime une attitude constructive face à ce phénomène : « *Il est courant de parler aujourd'hui de la révolution des technologies de l'information. Nous préférons le concept plus réaliste d'évolution, du fait que nous ne savons pas si le processus s'arrêtera, encore moins quand il s'arrêtera* » Au-delà de l'enquête par questionnaire qui permet de dresser un inventaire des types de traitement en vigueur dans les phonothèques de l'Europe du Sud, il est important de prendre une mesure concrète des acquis et des besoins en termes de formation et d'information pour la bonne réalisation d'un réseau d'échange.

4. Réunir les acteurs des phonothèques de l'oral

Créer un réseau d'échanges sans une rencontre physique des participants relevait d'une gageure. Une part importante de l'étude a donc été consacrée, de façon concrète, aux échanges et aux confrontations des expériences documentaires sur les archives sonores.

Au sein de l'UMR TELEMME, le projet a été mené par Véronique GINOUVES et suivi par un comité scientifique constitué par Gérard CHASTAGNARET, Professeur d'histoire contemporaine et directeur de l'UMR TELEMME, Claude MARTEL et Jacques TOURREL, dialectologues ingénieurs d'études à l'UMR TELEMME.

¹ Astronome à l'observatoire astronomique de Strasbourg qu'il a dirigé de 1988 à 1990.

1. Recensement des collections d'archives sonores du patrimoine oral dans l'Europe du Sud

1.1 L'enquête

1.1.1 Rédaction du questionnaire

Les objectifs de l'enquête étaient les suivants :

- * Recenser les collections d'archives sonores du patrimoine oral dans l'Europe du Sud afin de réaliser un instrument pour la recherche mais aussi un outil de communication ;
- * Interroger les gestionnaires de ces collections sur leurs méthodes de conservation, de traitement documentaire, de diffusion de l'information, de connaissance des nouvelles technologies et connaître leurs points forts et leurs difficultés ;
- * Proposer à chacun de discuter de l'utilité d'un réseau d'échange et de ses modalités.

Nous ne nous attarderons pas sur la méthodologie d'une enquête par questionnaire, les critiques dont elle peut faire l'objet n'ont pas lieu ici. En revanche, il nous a paru important de décrire le contexte dans lequel le questionnaire d'enquête a été élaboré.

L'élément déterminant a été l'expérience des chercheurs qui utilisent l'enquête orale à l'UMR Telemme. La rédaction du questionnaire et de la lettre d'accompagnement a fait l'objet de trois réunions de travail¹. Afin d'alimenter les discussions nous avons réalisé un recensement des actions menées sur un sujet proche. Quatre institutions ont conduit des recherches qui nous ont paru particulièrement intéressantes dans leur démarche.

* L'UNESCO

Dans le cadre de son programme « La mémoire du monde » l'UNESCO a demandé à IASA² de l'aider à dresser un inventaire des collections d'enregistrements sonores en péril. Le comité technique de l'IASA a été chargé de diffuser un questionnaire et de réunir les résultats. Celui-ci a été diffusé dans le *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°5, en 1996.

*Intérêt principal : l'attention portée aux supports et à leur dégradation.
Longueur du texte du questionnaire : recto-verso.*

¹ Il faut ici citer et remercier principalement Gérard CHASTAGNARET (Professeur d'histoire contemporaine, directeur de l'UMR Telemme), Claude MARTEL (Ingénieur d'Etudes CNRS), et Jean-Noël PELEN (Chercheur CNRS).

² International Association of Sound Archives.

* **La FAMDT**

La Fédération des Associations des Musiques et Danses Traditionnelles a édité un répertoire des « Chercheurs et collecteurs en danse traditionnelle » qui est le résultat d'une enquête menée sur l'ensemble de la France (non compris les départements et territoires d'Outre-mer) de juin 1992 à juin 1995 auprès des chercheurs et des collecteurs en danse traditionnelle.

Intérêt principal : la démarche avec la mise en place, sur le terrain, d'un réseau de « personnes relais » ; la recherche de l'aire culturelle au delà des découpages politique ou administratifs ; l'attention portée aux collections individuelles. Longueur du texte du questionnaire : 5 pages.

* **L'AFAS**

L'Association Française des détenteurs d'Archives Sonores a réalisé son enquête sur quatre années. La Bibliothèque nationale de France coordonnait la recherche.

Intérêt principal : la typologie des documents sonores et des supports ; l'attention portée aux problèmes de duplication des sources. Longueur du texte du questionnaire : 4 pages.

* **L'Ufficio centrale per i beni archivistici (Italie)**

Les archives d'Etat ont réalisé un recensement des instituts de conservation de l'oral qui fait référence en Italie. Le questionnaire utilisé pour la rédaction du répertoire s'est inspiré d'une précédente enquête réalisée par Franco CASTELLI sur les Instituts historiques de la Résistance. Cet annuaire a d'ailleurs une très bonne couverture des archives d'histoire orale.

Intérêt principal : le développement foisonnant et intéressant en introduction sur la démarche suivie pour le recensement ; l'attention portée aux problèmes de personnel dans les phonothèques et aux moyens à la disposition pour la consultation. Longueur du texte du questionnaire : 5 pages.

Le questionnaire de notre enquête a donc été rédigé aussi à partir de ces éléments. Un des objectifs principaux du recensement étant de susciter la volonté de constituer un réseau, il nous a semblé essentiel de ne pas commencer à dresser des barrières dès le départ par le texte du questionnaire. Nous ne voulions pas créer de rejet en présentant de trop longues ou trop complexes interrogations, ou en utilisant une langue incompréhensible à certains (les non francophones), ou même une langue nationale pas toujours bien perçue dans des structures au sentiment identitaire fort. Ainsi, nous nous étions donné comme contrainte de rester dans la limite du recto-verso pour le questionnaire. La lettre d'accompagnement proposait, éventuellement, de joindre des documents de présentation du centre ou un texte libre (nombreux sont ceux qui l'ont fait).

Après un test au sein du réseau FAMDT (30 envois le 22 décembre 1995), puis au vu des réponses et des critiques apportées, nous avons modifié le questionnaire et la lettre d'accompagnement¹. Ils ont été diffusés dès le mois de février 1996.

¹ Cf. annexe 1.

1.1.2 Diffusion du questionnaire

1.1.2.1 Source des adresses

Personnes physiques qui ont signalé des adresses :

Il est difficile de signaler toutes les personnes qui nous ont renvoyé vers des collections sonores, car parfois une seule adresse ou un simple contact nous a été donné. Certaines personnes ont effectué de véritables recensements, et méritent d'être citées :

Christine AGRIANTONI (Athènes), chercheur au Centre for Neohellenic Research ;
Maurizio BENVENUTI (Pesaro), Radio-Incontro ;
Marie-Christine BORNAND (Marseille) ; Documentaliste au Conseil Régional Provence, Alpes, Côte d'Azur.
Anne CAUFRIEZ (Bruxelles), rédacteur de la nouvelle édition du guide *L'ethnomusicologie en Europe* ;
Marie-Josée DALBERA-STEFANAGGI (Corte) Professeur d'Université ;
Luisa DEL GIUDICE (Los Angeles) Ethnomusicologue (luisadg@ucla.edu) ;
Chiara BETTINALI (Rome) Musicienne ;
Daniel GARCIA DE LA CUESTA (Xixón) Istitutu xovellanos ;
Massimo GENTILI-TEDESCHI (Florence) gère des pages WEB sur les ressources musicales en Italie (gentili@imicelea.celea.it) ;
Isidoro GIL LEIVA (Murcia) Département information et documentation de l'Université de Murcia (gti@ftu.um.es)
Dina HELLIADES-ANTONIADOU (Nicosie), Chercheur indépendant ;
Emile KOLODNY (Aix-en-Provence), Directeur de recherches au CNRS ;
Bernardu PAZZONI (Corte), Ethnomusicologue - Musée de la Corse ;
Rita TUMMINIA (Rome), Musicienne.

Institutions qui ont fourni des listes d'adresses :

Association Dastum (Rennes)
Association Française des Archives Sonores (Paris) ;
Bibliothèque Nationale de France, Direction de l'imprimé et de l'audiovisuel, Département de la phonothèque et de l'audiovisuel (Paris) ;
Conservatoire occitan (Toulouse) ;
Ecole des hautes études en sciences sociales - Centre d'anthropologie (Toulouse) ;
Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (Saint-Jouin-de-Milly) ;
Generalitat de Catalunya, Departament de Cultura, Centre de Promoció de la Cultura Popular y Tradicional Catalana (Barcelone) ;
Istituto Piemontese per la Storia della Resistenza (Turin) ;
Istituto aragonés de antropología (Zaragoza) ;
Mairie de Palerme (Palerme) ;
Ministerio de Cultura, Centro de Información Documental de Archivos (Madrid) ;
Museo etnografico siciliano « G. Pitre » (Palerme) ;
National Library of Greece (Athènes).

Publications qui ont permis de repérer des adresses :

Annuario musicale italiano / Comitato Nazionale Italiano Musica [CIDIM]. - 5 ème édition. s.l. : CIDIM, 1993. - 2 vol. : 1 242 p.

Un chapitre sur l'ethnomusicologie signale 35 centres. Malheureusement, la dernière édition (1996) de l'annuaire ne reprend pas la même typologie et ces centres ne peuvent plus être repérés aussi facilement. Les notices sont en italien.

Classement : regroupement sous le chapitre « Centri di etnomusicologia », puis classement par villes et à l'intérieur ordre alphabétique des insitutions. Index : noms propres, sigles, lieux et thèmes.

Catàleg de Materials Etnogràfics inèdits / Centre de Documentació i Recerca de la Cultura Tradicional i Popular. Barcelona : Generalitat de Catalunya - Departament de Culura, 1989. - 16 p.

Ce catalogue de documents ethnographiques inédits permet de se faire une idée des collections sonores en Catalogne.

Les notices sont en catalan. Classement : Ordre alphabétique des noms propres (pas d'index).

Les chercheurs et collecteurs en danse traditionnelle : répertoire de recensement pour la France métropolitaine / Pierre Corbeffin, Bénédicte Bonemason. - Saint-Jouin-de-Milly : FAMDT, 1995. - 185 p.

Résultat d'une enquête qui a repéré 253 chercheurs et collecteurs en danse traditionnelle et qui décrit leur collections. L'organisation du réseau associatif (avec des « personnes relais ») a pris une année de mise en place (1992), puis la diffusion du questionnaire en 600 exemplaires et son traitement se sont déroulés sur deux ans. Les notices sont en français.

Classement : notices des chercheurs et collecteurs suivi des notices des associations, à l'intérieur ordre alphabétique du nom. Index : aires d'enquêtes (aires géographiques et culturelles), liste des appellations de danses telles qu'elles ont été communiquées par les chercheurs et collecteurs, noms de chercheurs, collecteurs et associations, lieux de collectages et de recherches

L'Ethnomusicologie en Europe : répertoire des institutions et ressources / Société Française d'Ethnomusicologie. - Issy-les-Moulineaux : Muller, 1992. - 179 p.

24 pays sont représentés avec 230 institutions recensées à partir d'une enquête par questionnaire diffusée à près d'un millier d'exemplaires entre 1988 et 1992. Les notices sont en français.

Classement : par pays, puis par ville puis par ordre alphabétique d'institution. Index : pays - aires culturelles, ethnies - groupes sociaux ou linguistiques.

EASA Register 1994 / Václav Hubinger. - 3ème ed. rev. et augm. - Prague : Association européenne des anthropologues sociaux, 1994. - 570 p.

Ce répertoire d'adhérents recense plus de 1 100 membres individuels, la 1ère édition date 1990. Les notices sont en anglais.

Classement : ordre alphabétique des noms de chercheurs. Index : pays, sujets, groupes ethniques, régions, pays, institutions.

La Fonoteca / Fatima Miranda Regojo. - Madrid : Cultura y Comunicación, 1986. - 393 p.

L'annexe 4 présente un chapitre sous le titre « Las fonotecas en España : algunos datos de interes » qui est le résultat d'une enquête par questionnaire envoyée en décembre 1984 qui recense 60 phonothèques. Les notices sont en espagnol.

Classement : ordre alphabétique de ville (pas d'index).

Fonti orali : censimento degli istituti di conservazione / Giulia Barrera, Alfredo Martini, Antonella Mulè ; préf. de Paola Carucci. - Roma : Ufficio centrale per i beni archivistici, 1993. - 225 p. - (Pubblicazioni degli archivi di Stato ; Quaderni della rassegna degli archivi di stato, 71).

L'enquête a débuté en juillet 1991 dirigée par la Direction des Archives, et a été éditée en 1993. Les notices sont en italien.

Classement : ordre alphabétique des organismes. Index : organismes classés par régions et provinces, thèmes et typologies, noms propres.

Guide des collections audiovisuelles en France / Institut national de l'audiovisuel ; Centre national de la cinématographie ; Bibliothèque nationale de France. - Paris : Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, 1994. - 350 p. (Les guides du centre de formation et de perfectionnement des journalistes).

Il recense 432 notices en France de collections audiovisuelles (son, films, vidéo), à partir d'une enquête envoyée auprès de 3 100 organismes entre juin et septembre 1993. Les notices sont en français.

Classement par ordre alphabétique d'organismes. Index des mots-clés, des organismes par localisation et des sigles.

L'Oral en collection : répertoire des collections d'enregistrements sonores et vidéographiques conservées en France / Marie-France Calas et Guylaine Brun-Trigaud. Paris : AFAS, 1989. - 352 p.

352 collections sonores sont répertoriées en France. Les notices sont en français.

Classement : par personnes morales puis par personnes physiques (à l'intérieur ordre alphabétique des noms). Index : géographique (pour les personnes morales), personnes physiques, mots-clés.

Musique : lieux de documentation et d'information. Guide 1996 : Provence, Alpes, Côte d'Azur. - Aix-en-Provence : ARCAM, 1986. - 153 p.

Ce guide recense 160 structures (71% de structures publiques - 29% de structures privées). Les notices sont en français.

Classement : par département puis par ordre alphabétique des structures.

Index : personnes morales, patronymes, département, type de structure, type de support, fonds musicaux anciens.

Recursos Musicales en España : directorio de la base de datos de igual nombre residente en la red informática del Centro de Documentación Musical. - Madrid : Centro de Documentación Musical, 1994. - 471 p.

Ce document reprend la base CARC, qui est accessible sur Internet à l'URL suivante : <http://www.mcu.es>

La même base a servi pour l'édition de la Mapa de Infraestructuras Operadores y Recursos Culturales MIOR, qui reprend une enquête qui s'est déroulée d'octobre 1993 à juin 1994 réalisée par le Ministère de la Culture espagnol

L'édition papier reprend l'ordre alphabétique des villes (53 collections sonores). Les notices sont en espagnol.

Le listing envoyé par le Ministère reprend 190 centres d'archives triées à partir du mot-clé « Histoire orale », toutefois au vu du type de support dans les collections tous ne possèdent pas des bandes sonores. Notices en espagnol.

Répertoire méditerranéen : 1993. - 5^{ème} éd. Rev. et augm. - Paris : Fondation René Seydoux pour le monde méditerranéen, 1993. - 299p.

Il décrit les activités de 511 centres qui travaillent sur le champ de la Méditerranée. Les notices sont en français.

Classement : les pays suivent l'ordre alphabétique (en français) et à l'intérieur c'est le nom d'institution. Index : thèmes, villes, responsables, périodiques, producteurs de bases de données.

The World of Learning : 1993. - London : Europa publications.

Cet annuaire international spécialisé recense les centres d'enseignement et les établissements culturels dans le monde entier (24 000 adresses environ). Les notices sont en anglais.

Classement : en tête de volume les établissements dépendant d'institutions internationales ; puis par ordre alphabétique des noms de pays en langue anglaise, sous-classement par types d'établissement ordre alphabétique des institutions. Index : noms des institutions (pas de thème).

1.1.2.2 Envois du questionnaire

Le questionnaire, en français et en anglais¹, accompagné d'une lettre explicitant l'enquête² (également en français et en anglais) a été diffusé en 738 exemplaires par voie postale ; sept listes de discussions sur Internet l'ont reçu en février 1996 ; deux revues spécialisées l'ont inséré au mois de mars 1996. A toute cette opération de diffusion, s'ajoute l'envoi de 56 fax et de 63 messages électroniques.

Envois postaux :

Date d'envois	Nombre d'envois	Source de l'information
24 janvier 1996	29	Réseau de la phonothèque
31 janvier 1996	20	Collaborateurs espagnol de l'UMR TELEMME
2 février 1996	21	Répertoire méditerranéen 1993
2 février 1996	18	Annuaire AFAS
3 février 1996	123	Base du Ministère de la Culture espagnol (CARC)
4 février 1996	7	Laboratoire d'Ethnologie Méditerranéenne et Compative
4 février 1996	10	Bernard PAZZONI, Musée de la Corse
12 février 1996	6	Generalitat de Catalogne
13 février 1996	2	Internet
14 février 1996	7	Contacts divers
19 février 1996	38	L'ethnomusicologie en Europe
5 mars 1996	17	Contacts du CREHOP et de l'AFAS
6 mars 1996	24	Internet
7 mars 1996	43	World of learning
20 mars 1996	48	Contacts divers
2 avril 1996	33	Réponses à l'enquête
5 avril 1996	19	Chercheurs et les collecteurs en danse traditionnelle
21 avril 1996	165	Fonti orali
3 mai 1996	68	Recursos musicales
22 mai 1996	4	Contacts FAMDT
31 mai 1996	8	Ambassade de Chypre
4 juin 1996	9	C. AGRIANTONI, Centre for Neohelllenic Research
5 juin 1996	10	Contacts Italie
Janvier 1997	9	Réponses directes (déplacement en Italie)

Total des envois : 738

Diffusion du questionnaire sur listes de discussions (Internet) :

¹ Merci à Jacques TOURREL pour la qualité de ses relectures.

² Cf. lettre et questionnaire joints en annexe.

Oral history (oha-l@ukcc.uky.edu)
Music library (mla-l@iubvm.ucs.indiana.edu)
Bibliothécaires français - Biblio-fr (Moderateur.Biblio-fr@info.unicaen.fr)
Association des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés (adbs-info@univ-
rennes1.fr)
Bibliothécaires espagnols (iwetel-request@sarenet.es)
Bibliothèques et centres de documentation italiens (aib-cur@icineca.cineca.it)
Ethnomusicology (ethmus-l@umdd.umd.edu)

Insertion du questionnaire dans des revues spécialisées :

Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS (mars 1996)

Pastel (février 1996).

1.1.3 Réponses au questionnaire

Globalement, on peut considérer que le taux de réponse à notre enquête s'est avéré plutôt satisfaisant. Si l'on prend en compte les réponses négatives et celles qui n'ont pas pu être insérées (trop tardives ou hors sujet), il est de 25%.

Nous voudrions évoquer toutefois certaines difficultés. Certes, elles sont insignifiantes de par leurs conséquences sur le taux de réponse (de l'ordre de 2% sur l'ensemble du corpus), mais elles nous ont surpris, puis à la réflexion nous ont paru intéressantes car sans doute inhérentes à notre champ d'action. Les principales réticences sont venues du monde associatif italien et, pour une moindre part, grec. De longues conversations téléphoniques avec certains détenteurs de collections sonores ont fait transparaître une inquiétude devant ce recensement. Peut-être la peur d'un accaparement de l'information par une institution publique souvent accusée de centralisation ? Cela était pourtant en contradiction avec notre proposition de démarche de fonctionnement en réseau.

La publication du répertoire et sa large diffusion permettra peut-être d'effacer ce trouble. Quoi qu'il en soit, même si après ces longs dialogues, ces collecteurs tourmentés semblaient convaincus, certains n'ont pas renvoyé le questionnaire malgré un engagement verbal¹. Les raisons tiennent peut-être au fait que, dans ces deux pays, l'opposition entre les structures locales (souvent privées de type associatif) et nationales (principalement publiques) est assez fortement ressentie. Notons que la Grèce est le seul pays dépourvu d'une institution nationale chargée de conserver les archives sonores. La Bibliothèque Nationale de Grèce nous a d'ailleurs aimablement renvoyé par courrier vers d'autres structures, en particulier privées. Dans l'introduction de *Fonti orali*, Alfredo MARTINI remarque² que seules deux institutions à caractère national sont recensées (une privée, l'autre publique) et il insiste sur la floraison de petites structures locales dans son pays.

¹ Ne citons personne dans cette note... Mais certaines associations importantes qui ne nous ont pas répondu ont peut-être eu ce type de réticences ? Il faudra dans une mise à jour du recensement tenir compte de cet éventuel facteur.

² Op. cit. p. 51.

Le tableau suivant, réalisé à partir des réponses au questionnaire, illustre cet état de fait (prépondérance des collections privées en Grèce et en Italie, multiplicité des structures en Italie).

Statut des détenteurs d'archives sonores par pays (Figure A)

Nom du pays	Nombre de collections privées	Nombre de collections publiques	Totalité des collections sonores recensées
Chypre	1	1	2
Espagne	10	17	28
France	13	20	32
Grèce	7	5	11
Italie	28	22	50
Suisse		1	1

Détail du statut des collections :

61 Institutions privées

Association, fondation ou société privée : 50

Collection personnelle (chercheur, collecteur, collectionneur) : 11

65 Institutions publiques

Institutions publiques : 47

Etablissement d'enseignement public : 9

Musées : 8

Ce type de crainte aurait sans doute pu être résolu par une intervention directe auprès de chaque responsable de collection sonore. En ce sens, la démarche utilisée dans le « Recensement des chercheurs et des collecteurs en danse traditionnelle »¹ est intéressante. Les enquêteurs ont constitué pour la réalisation du répertoire un réseau de « personnes relais » à travers la France. Celles-ci sont chargées de diffuser et argumenter le questionnaire d'enquête. Malgré tout, dans l'introduction de ce recensement², les auteurs signalent que ce réseau a été confronté à plusieurs freins à l'enquête, et ils paraissent assez semblables à ceux que nous avons nous-mêmes rencontrés.

Il est clair que la teneur de l'archive orale, archive vivante, est une des causes de cette rétention d'information. Le collecteur se détermine comme un créateur et s'approprie cette nouvelle source : il ne l'abandonne à la consultation du public qu'avec mille précautions, parfois même, étant donné la fragilité du support, au détriment de la survie de la source elle-même.

¹ FAMDT (1995).

² Op. cit. p. 16.

1.2 Rédaction du guide

1.2.1 Principes de rédaction

Le but était d'aboutir à un outil de recherche et de communication simple, pratique et direct. Ainsi, l'introduction du répertoire édité est limitée à une brève définition du titre et à une explicitation de l'organisation des données. Les notices sont imprimées de façon à ce que l'œil repère rapidement l'information ; les index sont nombreux et complets. Pour le lecteur qui souhaite des renseignements complémentaires sur la méthodologie de l'enquête, une note signale l'existence de ce rapport et la possibilité de le consulter à la maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

Au moment d'établir les notices nous avons voulu nous en tenir strictement aux réponses telles qu'elles ont été formulées par les chercheurs et les collecteurs, même si les informations qu'elles contenaient révélaient parfois des niveaux de compréhension et d'interprétation différents d'une personne interrogée à l'autre.

En effet, il est clair que les personnes morales (institutions ou associations) ou les personnes physiques qui s'intéressent à l'archive orale le font dans des cadres extrêmement divers. Certains ont comme objet principal la conservation du support ; d'autres intègrent la source orale au sein d'un ensemble plus vaste (médiathèque, centre de documentation) ; d'autres encore, historiens, ethnologues, linguistes, l'utilisent pour leurs recherches ; pour certains enfin, l'enquête orale entre dans le cadre d'une militance identitaire dans la quête d'une culture régionale vivante : un répertoire, une langue, une danse, une littérature... Il y a d'autres usages (nous n'avons pas cité la sociologie par exemple) et certains se recouvrent souvent en partie.

Quoi qu'il en soit, aucun n'a plus de mérite que l'autre et il nous a semblé essentiel de reproduire l'information telle qu'elle avait été indiquée. Au lecteur de faire la part des diversités, c'est d'ailleurs de ces diversités que le réseau, s'il se constitue, pourra se nourrir.

1.2.2 Organisation de l'informations dans les notices

- * Numéro d'identification de la notice.
C'est ce numéro qui permet de repérer la collection sonore dans les index.
- * Nom de l'institution ou de la personne physique détentrice de la collection sonore. Dans le cas d'une institution il peut être suivi du nom d'un contact au sein de la structure avec éventuellement un qualificatif définissant le statut ou le rôle de la personne par rapport à la collection.
- * Coordonnées : adresse postale, numéro téléphonique, numéro de télécopie, adresse électronique.
- * Statut de la collection sonore.
- * Informations complémentaires sur l'activité de la personne ou de l'institution.
- * Origine des collections.
- * Date des plus anciens enregistrements conservés.
- * Aires géographiques ou culturelles des lieux de collecte.
- * Langues enregistrées.

- * Mots-clés.
- * Types de documents conservés avec éventuellement le nombre d'heures ou le nombre de supports ou le pourcentage de ces documents dans l'ensemble de la collection sonore.
- * Type de traitement effectué pour la conservation.
- * Traitement du document réalisé sur l'ensemble du fonds. Eventuellement publication décrivant ce traitement.
- * Consultation : horaires d'ouverture pour la consultation des enregistrements, possibilité ou non de copie et selon quelle condition.
- * Exploitation : mise en valeur des différentes façons dont la collection sonore a pu être exploitée. Il peut s'agir de spectacle, d'exposition, d'enseignement, de publication, d'édition sonore. Certaines bibliographies ou discographies récentes ont été insérées.
- * Autres types de supports conservés par l'institution.

Une question ultime demandait à chacun s'ils seraient disposés à participer à un réseau constitué de détenteurs d'archives sonores. Sur 124 réponses au questionnaire une seule réponse était négative ! Encore s'agissait-il d'un centre uniquement préoccupé de la conservation d'actes administratifs¹.

1.2.3 Accès aux données

Autant dans la rédaction des notices nous avons voulu préserver les termes utilisés par les rédacteurs, autant dans les index, nous avons regroupé les données pour des raisons d'homogénéisation de l'information.

- * **Index des noms propres : personnes physiques et institutions**

Les noms d'institutions apparaissent dans la langue d'origine, excepté pour les noms grecs dont le nom est tel qu'il a été formulé dans la réponse au questionnaire (généralement en français, parfois en anglais).

Nous avons cherché à donner le maximum de précision dans les dénominations en multipliant les accès (institution mère, département ou service, sigle ou nom abrégé).

- * **Index des thèmes**

Dans le questionnaire aucun modèle n'était proposé pour l'utilisation de mots-clés afin de permettre à chacun de présenter sa propre typologie en langage libre. Une nomenclature de la méthode d'enquête induisait toutefois déjà des informations sur la thématique des collections puisqu'il était demandé de découper le fonds en type d'enregistrements : son inédit et son édité mais aussi, pour l'un comme pour l'autre, enregistrement de conférences, de spectacles, de répertoire (musique ou littérature orale), d'enquête orale (de type entretien) ou d'enquête linguistique.

Le choix des mots-clés mis en index s'est effectué par recouvrement, à partir des réponses. Certains avec des occurrences très faibles ont été maintenus,

¹ L'unique réponse négative à la participation au réseau émane du Cortes de Castilla - La Mancha (notice n°12).

comme « APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE SECONDE » ou « GUERRE CIVILE » (suivi de dates précises) parce qu'il correspondait à un corpus spécifique.

* **Index des lieux géographiques**

Les noms des pays, des régions et des aires culturelles sont en français mais les noms des villes est resté dans la langue d'origine. Cet index permet de repérer à la fois la ville et le pays où se situe la collection sonore mais aussi l'aire culturelle ou géographique correspondant à la zone des lieux d'enquête.

* **Index des langues**

Nous devons remercier ici Claude MARTEL et Jacques TOURREL, dialectologues Ingénieurs d'études au CNRS, qui nous ont aidé à élaborer cet index. Ils nous ont conseillé de regrouper dans l'index les langues et les dialectes sous les dénominations traditionnelles des grandes familles linguistiques.

Les notices respectent les termes utilisés dans les réponses au questionnaire et on notera la diversité d'expression pour exprimer une même langue ou un même dialecte. Dans l'index, toutefois, nous ne nous sommes pas permis de spéculer à partir des aires géographiques d'enquête et d'ajouter des noms de langues. Par exemple, lorsque des enquêtes ont été faites en Macédoine (Grèce) et que le propriétaire de la collection a indiqué en « Langue de l'enquête » le grec (et c'est toujours le cas dans cet exemple), c'est le grec qui est indiqué dans l'index.

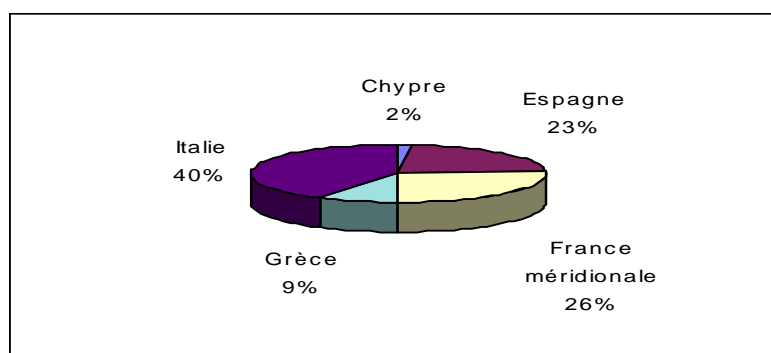
Ces index ont pu être réalisés grâce à la mise en place d'une base de données créée dès le début du recensement sous le logiciel documentaire TEXTO sous windows. La base peut être interrogée à la Médiathèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme. Elle permettra une mise à jour rapide des données dans l'éventualité d'une réactualisation du répertoire.

1.3 Traitement des données

Au-delà du recensement la relecture des données fournies par les détenteurs des archives sonores permet de dresser un tableau des Phonothèques de l'Europe du Sud.

1.3.1 Répartition géographique

Nombre de collections d'archives orales recensées par pays¹ (Figure B)

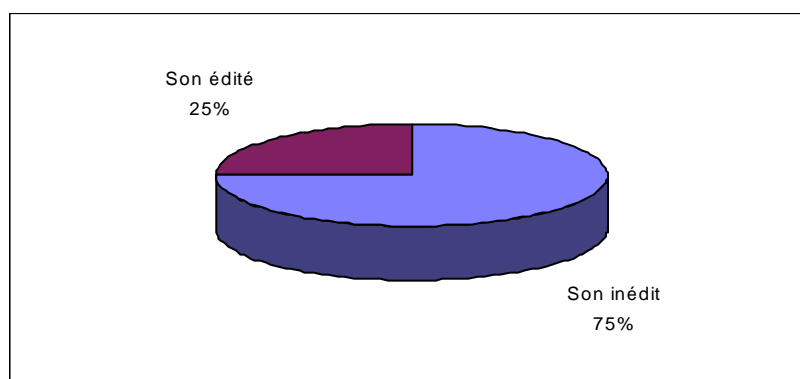


Ce graphique doit être lu au regard des suivants qui présentent une typologie des collections sonores par pays. En effet, la prédominance de l'Italie dans le nombre des collections correspond aussi à la floraison, dans ce pays, de « petites » collections (inférieures à 500 heures).

1.3.2 Nombre de documents sonores

Dans notre recensement les collections sonores inédites sont prédominantes. La plupart du temps, les documents sonores édités viennent en complément d'une collection inédite.

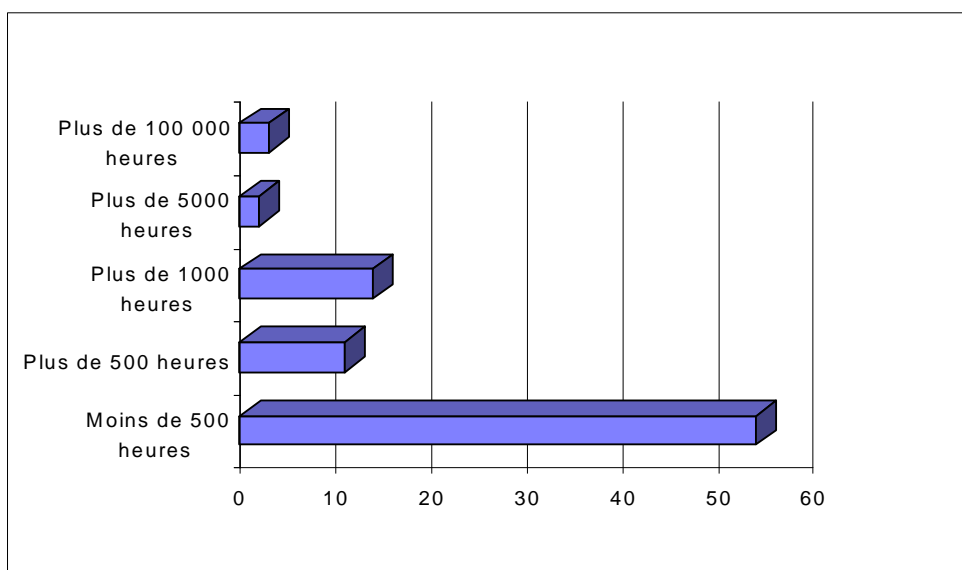
Part du son inédit² et du son édité dans les collections d'archives sonores (Figure C)



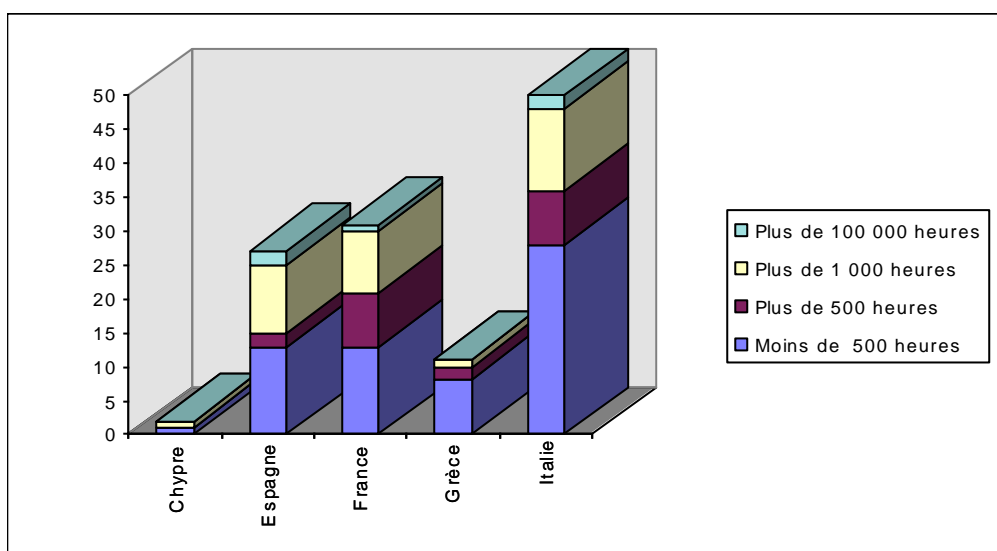
¹ La Suisse (1 seule collection recensée) a été regroupée dans la plupart des tableaux avec l'Italie car il s'agit de collections intéressant la Suisse italienne (en italien).

² Une typologie des types de collections sonores inédites est présentée par secteurs plus avant.

Nombre d'heures dans les collections sonores inédites (Figure D)



Nombre d'heures dans les collections sonores réparties par pays (Figure E)



Cet histogramme pourrait illustrer un article de Luisa PASSERINI¹ paru en 1988 sous le titre « L'archiviazione delle fonti orali tra pubblico e privato : amarezze e residue speranze da un'esperienza piemontese ». Dans ce texte, elle regrette la multiplication à l'extrême des collections privées en Italie et cite comme seules collections de niveau national l'Istituto Ernesto de Martino² et la Discoteca di Stato³. Il faut d'ailleurs lire ce graphique au regard du tableau présenté en 1.1.3. sur les statuts des détenteurs d'archives sonores par pays ainsi que du tableau A (1.3.1.). L'étude déjà citée d'Alfredo MARTINI⁴ donne un chiffre plus précis : 67% des institutions recensées conserve moins de 50 heures.

¹ *Rassegna degli archivi di Stato* (1988).

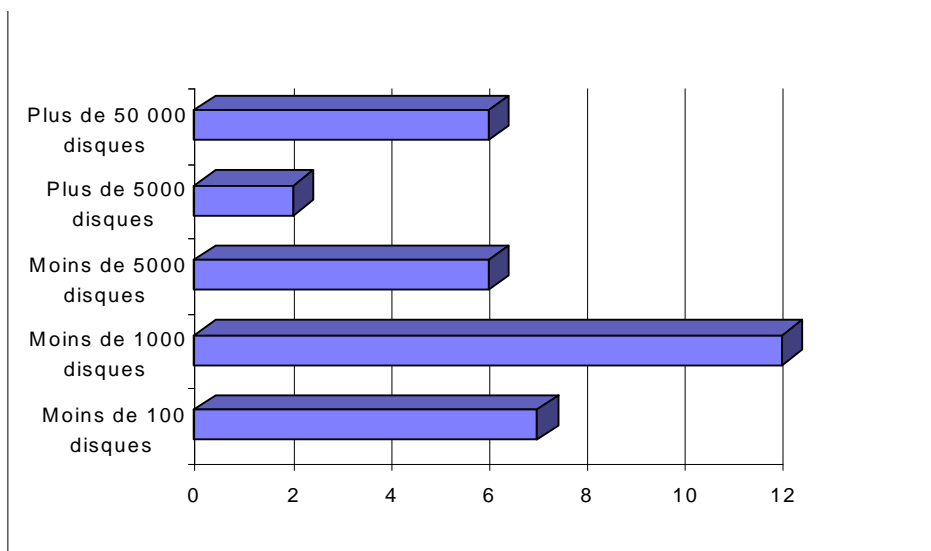
² Notice n°96.

³ Notice n°92.

⁴ *Fonti orali* (1993), p. 59.

En Grèce également, on note une forte prédominance des « petites » collections. Pour la France, il serait plus pertinent dans ce cas de comparer l'ensemble de l'hexagone. L'Espagne paraît exemplaire par la symétrie qu'elle offre dans la subdivision de ses collections.

Nombre d'heures dans les collections sonores éditées (Figure F)



Sur 45 institutions qui conservent du son édité, seulement sept collections sont constituées uniquement de documents sonores édités (trente-huit phonothèques conservent à la fois du son édité et du son inédit).

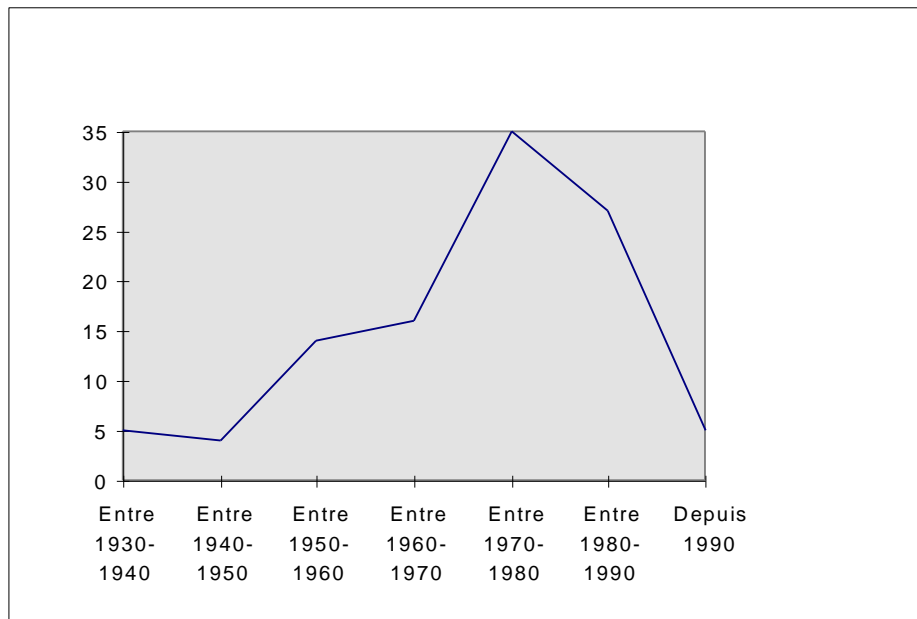
1.3.3 Typologie des collections

1.3.3.1 Datation des collections

Les deux graphiques suivant confirment le contexte retracé en avant-propos. Le pic des enregistrements correspond en effet aux années 1970, moment clé dans l'histoire de la diffusion de l'enquête orale en Europe.

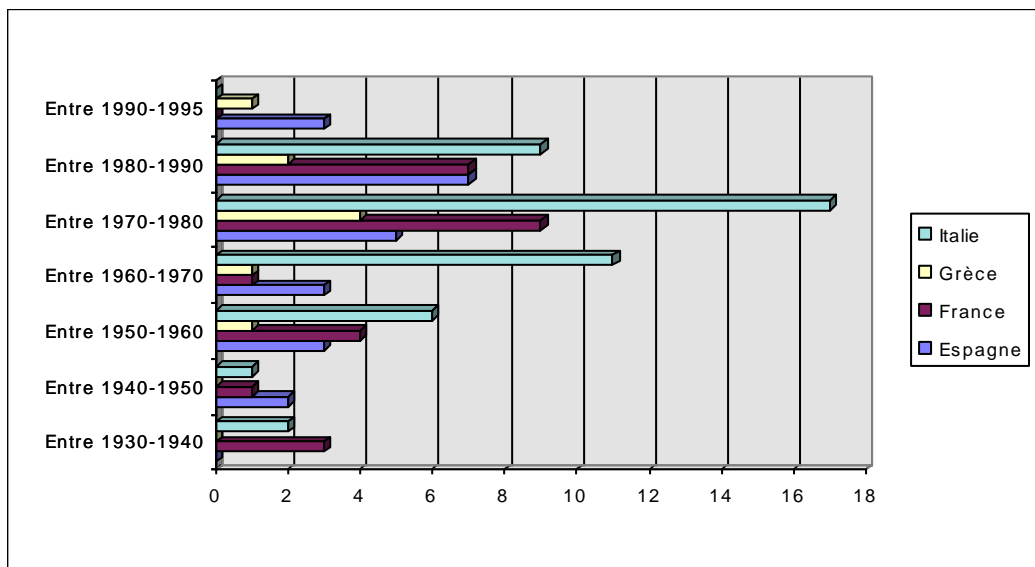
La question qui était posée aux phonothèques dans le questionnaire d'enquête portait sur la date des enregistrements les plus anciens conservés. Un graphe portant sur la date de création des Phonothèques aurait été encore plus spectaculaire : la plupart des phonothèques se sont effectivement créées dans les années 70-80 puis, dans un but de conservation, elles ont cherché à susciter des dépôts et à engranger des enregistrements plus anciens. Dix-huit phonothèques possèdent des enregistrements antérieurs à 1930.

Ancienneté des collections (Figure G)



Le deuxième graphique montre que dès les années soixante, des enquêtes ont été effectuées dans les quatre pays principaux (les deux collections chypriotes n'ont pas été insérées, elles sont toutes les deux récentes). La décennie 1980 est aussi caractérisée par la multiplication des colloques internationaux qui permettent la création d'une véritable communauté d'histoire orale¹, dont Aix-en-Provence en 1982 et Barcelone en 1985.

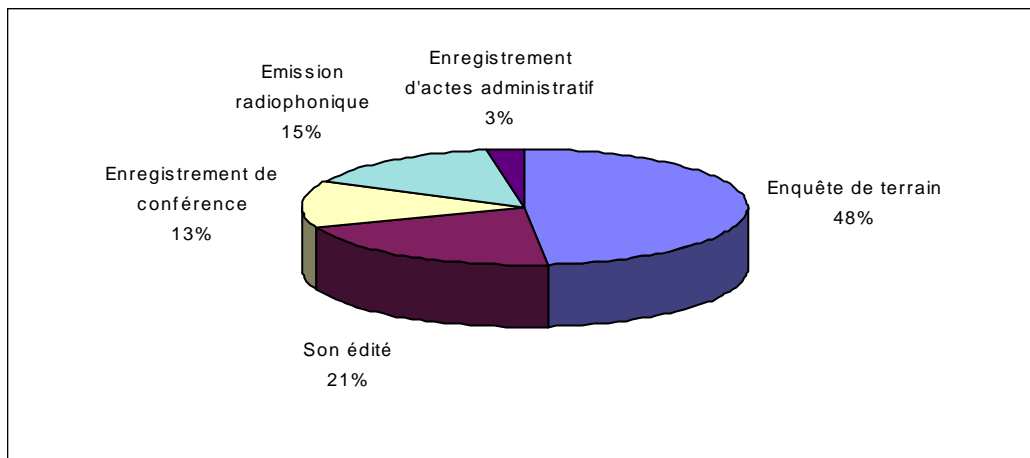
Ancienneté des collections répartie par pays (Figure H)



¹ Philippe JOUTARD (1995)

1.3.3.2 Type d'enregistrements

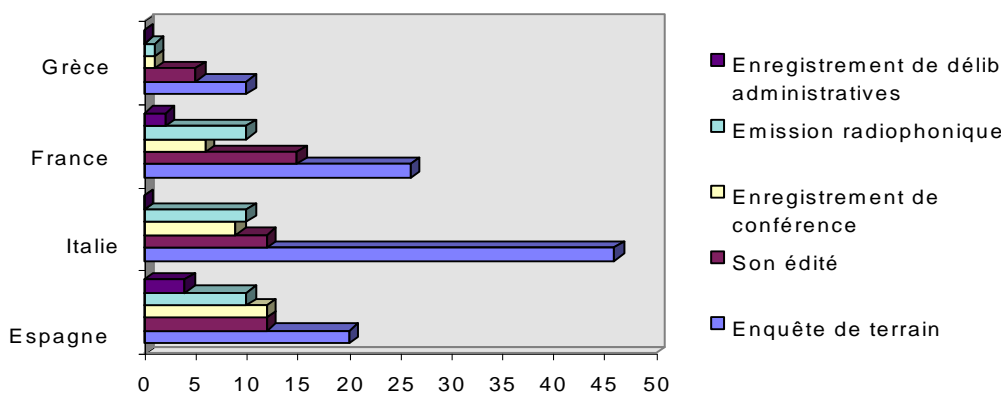
Types d'enregistrements tous pays confondus (Figure I)



Le graphique H doit être lu au regard de l'histogramme suivant (figure I) qui met en valeur la spécificité de chaque pays. En Italie comme en Grèce, nous n'avons pas repéré de phonothèque qui conserve des enregistrements de délibérations administratives. Par contre, la conservation de ces phonogrammes se développe en France dans le réseau des Archives départementales depuis la décentralisation (fin des années 70) et existe en Espagne depuis 1950.

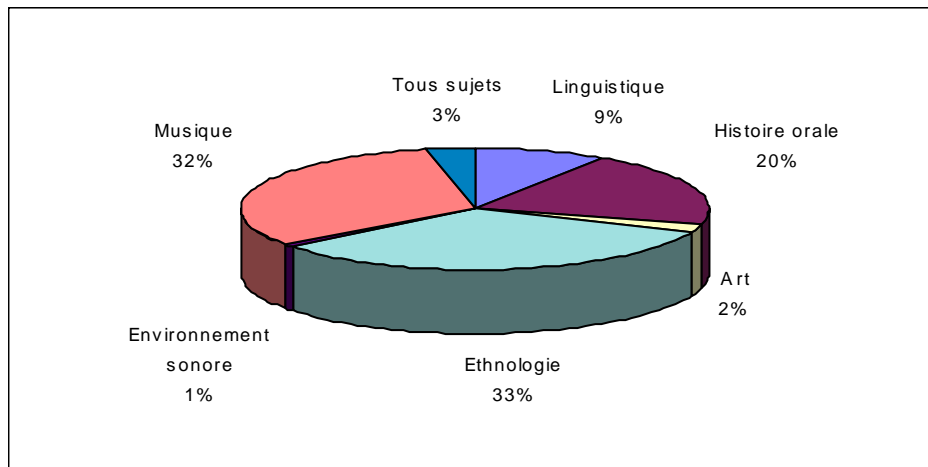
Les émissions radiophoniques occupent une place importante dans l'ensemble des collections, même dans les plus petites. En Grèce nous n'avons pas réussi à entrer en contact avec l'organisme chargé de conserver les émissions radiophoniques malgré divers contacts avec la radio-télévision grecque et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. En Italie, la prédominance forte des enquêtes de terrain doit être lue au regard du nombre foisonnant de collections sonores inférieures à 500 heures.

Type d'enregistrements par pays (Figure J)



1.3.3.3 Thématique des collections

Répartition des collections sonores par thème (Figure K)



Dans ce tableau, les grands domaines d'utilisation de l'enquête orale apparaissent : l'histoire orale, la linguistique et l'ethnologie. Le terme « Tous sujets » correspond en fait aux grandes collections de type bibliothèques ou archives radiophoniques nationales. Le terme « Musique » englobe le son édité et le son inédit.

Pour ce qui concerne les archives de l'histoire orale, la part importante des enquêtes porte essentiellement sur la mémoire de la première guerre mondiale à nos jours. La plupart des centres d'archives ont répondu de façon générale sous le terme « histoire orale » (45 collections), mais certains ont indiqué leurs thèmes principaux de recherche : la guerre (13 collections), la Résistance (18 collections), l'histoire des femmes (8 collections), l'histoire industrielle (5 collections) et l'histoire sociale et politique (29 collections).

En Espagne, il convient de noter la part importante qu'occupe la Catalogne pour l'utilisation de l'archive orale. Jusqu'à 1985, l'histoire orale espagnole était d'ailleurs limitée au groupe de Barcelone¹, au point d'être le seul à présenter des communications au Vème colloque international de Barcelone. En quelques années, l'Espagne a rattrapé son retard avec une floraison de projets sur tout son territoire. C'est d'ailleurs le dynamique groupe de Barcelone² qui a permis la création en 1989 de la revue de référence de la communauté internationale d'histoire orale *Historia y fuente oral*. En Italie une revue a pu aussi avoir un impact sur cette communauté, mais créée en 1981, *Fonti orali* a cessé de paraître en 1987.

Une synthèse récente (1995) de Philippe JOUTARD vient conforter nos chiffres et nos analyses, quoiqu'elle ne porte que sur le monde universitaire et qu'elle soit limitée au phénomène de l'histoire orale. Celui que l'on peut considérer comme le fondateur de cette science en France, affirme que l'utilisation de la source orale est largement acquise en Europe aujourd'hui mais avec des

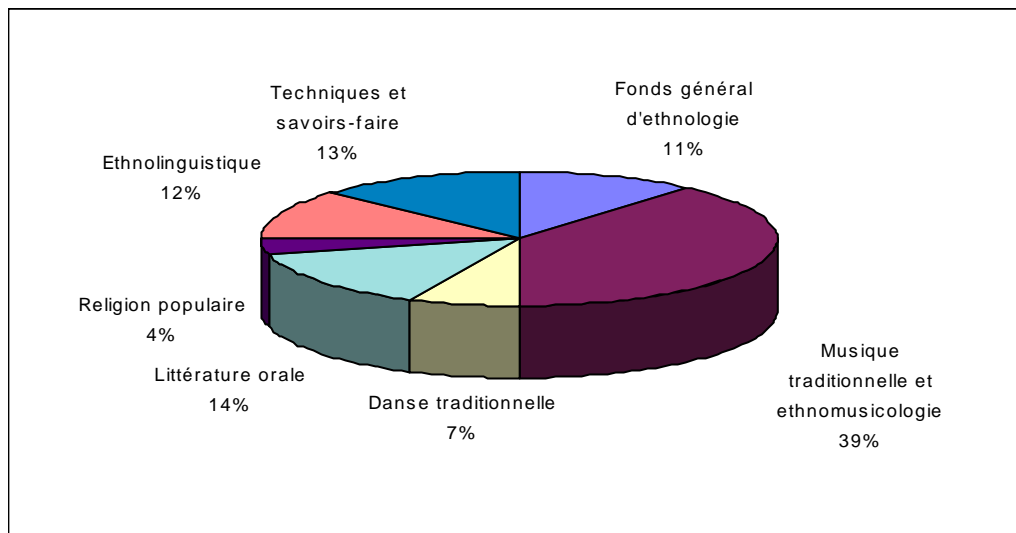
¹ Philippe JOUTARD (1995)

² Principalement Mercedes VILLANOVA.

différences selon les pays. Selon lui, l'Espagne, tardivement « conquise » est le pays où le problème est le mieux résolu. Paradoxalement, en sens inverse, l'un des pays les plus précoces, l'Italie, est celui où l'Université reste la plus indifférente, sinon la plus hostile. La France est considérée comme étant dans une situation intermédiaire. La Grèce n'est pas citée.

Le découpage par secteur du tableau J est à prendre avec certaines précautions car les thématiques peuvent se recouper, en particulier pour ce qui concerne la linguistique et la musique avec l'ethnologie. C'est pour cela que nous avons produit le graphique suivant qui présente par secteur les fonds d'ethnologie.

Thématique des collections ethnologiques (Figure L)



La part prépondérante des fonds musicaux ne surprend pas si on se replace dans le contexte de la création de la constitution des archives sonores. La phonothèque est un lieu de mémoire vivante. Or, la musique traditionnelle se nourrit en permanence d'une mémoire orale. Pour le musicien, l'accès et la réécoute de documents de collecte demeurent une source indispensable pour sa création. Les publics des phonothèques intègrent, outre les chercheurs et les étudiants, des musiciens et des chanteurs qui proposent ensuite une réinterprétation des sources écoutées. Il en va de même pour la littérature orale, objet d'étude des chercheurs, mais aussi texte traditionnel qui fut longtemps transmis par voie orale au sein d'une communauté culturelle¹. L'accès à ces sources introduit une fonction nouvelle de l'archive sonore qui vient, dans nos sociétés de culture écrite, comme une sorte de prothèse à la transmission orale d'une culture vouée autrement à disparaître.

¹ Cf. la définition de la littérature orale donnée par Jean-Noël PELEN dans « Chanson, histoire, identité : chanter et être en Cévennes », *Les voies de la parole : ethnotextes et littérature orale, approches critiques* (1992).

2. Rencontres européennes : Nouvelles technologies et traitement documentaire des archives sonores

Les objectifs de ces rencontres étaient très précis. La rencontre elle-même, au-delà de l'enquête déjà réalisée pour le répertoire, avait pour but d'échanger de façon concrète des expériences documentaires sur les archives sonores dans le domaine de l'histoire orale, l'ethnologie, l'ethnomusicologie et l'ethnolinguistique, en particulier sur l'aire culturelle de l'Europe du Sud. A partir d'une mise au point sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies il s'agissait d'identifier ce qu'elles pouvaient apporter dans la constitution d'un réseau structuré entre phonothèques. C'est pour cela que ces journées étaient fondées sur des présentations de réalisation et des mises en pratique concrètes (rétroprojection en appui lors des apports théoriques, travail individuel ou en paire sur des micro-ordinateurs). Autant que possible, les journées voulaient aussi permettre de comparer les systèmes d'analyse documentaire existants pour les documents sonores inédits et d'envisager les possibilités d'harmonisation minimum permettant de travailler en réseau.

2.1 Organisation pratique des rencontres

2.1.1 Les partenaires

L'organisation des rencontres a été entièrement réalisée¹ par la Phonothèque de l'UMR Telemme. La logistique (prêt de la salle multimédia, connexion des ordinateurs, enregistrement des journées) a été prise en charge par le Pôle Enseignement sur Mesure de l'Université de Provence (Service Commun Audio Visuel - SCAV). Le financement des participants étrangers (déplacement et hébergement) a été pris en charge par la Commission des Communautés Européennes (Direction Générale XXII) et celui d'une partie des participants français par la Fédération des Associations des Musiques et Danses Traditionnelles² (FAMDT). En effet, cette fédération regroupe depuis 1989 une Commission Documentation qui a constitué un réseau d'une vingtaine de phonothèques en France, parmi lesquelles celle de l'UMR Telemme ces journées entraient dans le cadre de ses missions³.

¹ A titre informatif, on peut indiquer que pour l'organisation de ces journées 255 lettres ont été envoyées, 85 fax et 63 messages électroniques ont été échangés. Le programme des journées est joint en annexe.

² Participants au titre de la FAMDT : les archives départementales du Tarn, Dastum, l'UPCP, l'ODAC, le Conservatoire Occitan, le Musée de Corte, le Département de la Phonothèque et de l'audiovisuel de la Bibliothèque Nationale de France.

³ La FAMDT a pour objectif de « promouvoir, coordonner et diffuser les actions de recherche, expression, création, formation et éducation permanente ou populaire dans le domaine des musiques traditionnelles et de représenter, à leur demande, les associations membres auprès des pouvoirs publics et de l'opinion ».

2.1.2 Programme

La première journée incitait les participants à mieux se connaître et à échanger leurs expériences. Les exposés des représentants des différentes phonothèques et la description de leurs systèmes d'analyse documentaire avait pour but l'ébauche d'une réflexion sur la constitution d'une grille d'analyse documentaire commune pour le traitement des archives sonores inédites à partir d'une synthèse des propositions.

Les journées suivantes (jeudi 19 et vendredi 20 décembre) se voulaient essentiellement techniques afin de présenter les possibilités que les nouvelles technologies offrent pour un meilleur échange et une meilleure organisation des fonds sonores.

Une matinée entière était consacrée à « Internet et le son ». Une partie pratique donnait des exemples de bases de données sonores dans la recherche en sciences humaines (Daniel HIRST, Directeur de recherches, Laboratoire Parole et Langage CNRS URA 261). Puis une intervention plus technique décrivait précisément la circulation du son et l'écoute sur le réseau Internet (Pierre BARTHELEMY, Ingénieur de Recherches à l'Institut de Mathématiques de Luminy UPR 9016). Des travaux pratiques devaient permettre une étude complète de la chaîne de numérisation depuis la bande analogique jusqu'à la gravure d'un disque compact à partir d'un logiciel simple d'analyse du son, Sound Edit 16 (Guiral ALMES, technicien au SCAV)

Une journée entière était consacrée aux propositions développées par la Phonothèque de l'Institut national de l'audiovisuel. Cet institut a développé des logiciels pour l'analyse documentaire du son numérisé (Vincent PROST, Ingénieur multimédia à l'INA). L'objectif était de pouvoir manipuler des logiciels d'indexation de documents sonores, d'apprendre à lier du texte à du son ou à une image et d'offrir un panel de réalisations de bases de données sonores.

La dernière matinée visait à relancer l'échange en reprenant la réflexion sur la constitution d'une grille d'analyse documentaire commune pour le traitement des archives sonores inédites et cherchait à formaliser des propositions concrètes sur les possibilités de travail en réseau.

2.1.3 Les participants

2.1.3.1 Nombre de participants :

Pour des raisons pratiques, le stage avait été limité dès le lancement du projet à une vingtaine de personnes : pour une manipulation facile du son, des logiciels et pour une interrogation plus efficace d'Internet, il fallait pouvoir travailler par paires sur les micro-ordinateurs.

2.1.3.2 Diffusion des programmes :

Le programme a été diffusé entre les mois d'octobre et décembre auprès de 200 phonothèques. Au cours de l'enquête, le projet d'une rencontre a été signalé à certaines Phonothèques déjà bien avancées dans leur traitement des documents sonores et favorables au projet de communication en réseau. Les phonothèques hors France ont répondu de façon enthousiaste mais pour diverses raisons, seule deux phonothèques étrangères ont finalement pu y participer. Toutefois, ceux qui n'ont pu se déplacer ont envoyé de très riches dossiers complémentaires à l'enquête.

En Espagne : le service d'archives sonores du département d'Histoire Contemporaine¹ à Madrid n'a pas pu participer aux journées mais il a envoyé un dossier aux stagiaires pour présenter son travail. Pour des raisons de calendrier, la Phonothèque de musique traditionnelle catalane² a dû retirer son inscription quelques jours avant l'ouverture des journées.

En France : les Phonothèques adhérentes à la FAMDT ont été rapidement informées grâce au réseau déjà structuré de la fédération. L'information a été signalée sur les listes de diffusion de bibliothèque et de documentation BIBLIO-FR³ et ADBS⁴ et auprès des adhérents de l'AFAS⁵.

En Grèce : il est à déplorer qu'aucun participant grec n'ait pu venir aux journées d'Aix-en-Provence. Toutefois, deux chercheurs recensés dans le répertoire (Riki Van Boeschoten⁶ et Georges Margaritis⁷) doivent venir à Telemme en mars 97 pour un colloque. Ils ont d'ores et déjà signalé leur volonté de participer à tout projet de réseau. Il est à noter que les contacts avec la Grèce ont mis du temps à s'établir, celui avec l'Université d'Athènes et Aleka Boutzouvi⁸ ne s'est fait, hélas, seulement vers la fin du mois de décembre 96. Le Musée de la Crète, intéressé par les journées, n'avait aucun représentant francophone disponible à ce moment là et les autres phonothèques sollicitées n'ont pas répondu.

En Italie : nous avons effectué une visite au cours de l'été 96 auprès de l'Association Archivi del Sud⁹ à Alghero (Sardaigne) mais pour des raisons familiales, la personne qui s'occupe des archives sonores dans cette association n'a pas pu venir à Aix-en-Provence. Toutefois, elle a envoyé à chacun des participants un dossier et un disque compact de contes traditionnels numérisés.

¹ Notice 28 dans le répertoire.

² Notice 15 dans le répertoire.

³ Adresse Internet de BIBLIO-FR : Moderateur.Biblio-fr@info.unicaen.fr

⁴ Adresse Internet de l'Association des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés : adbs-info@univ-rennes1.fr

⁵ Association Française des Archives Sonores.

⁶ Notice 64 dans le répertoire.

⁷ Notice 69 dans le répertoire.

⁸ Notice 73 dans le répertoire.

⁹ Notice 79 dans le répertoire.

De la même façon, trois associations italiennes (Centro Flog¹, l'AVAS² et Medmedia³) ont envoyé aux participants des informations sur leur fonctionnement avec la même volonté affirmée de collaborer à un éventuel projet commun.

Il est à noter que le nombre plafond de participants a été très rapidement atteint. Plusieurs personnes ont d'ailleurs été rejetées, principalement parce qu'elles étaient plus intéressées par la pratique et la manipulation du son numérisé que par le projet d'échange entre archives sonores. A plusieurs reprises, il nous a été demandé si ces journées verraient l'édition d'actes. L'AFAS a proposé l'édition des actes dans sa revue *Sonorités* pour 1997 en complément du compte-rendu des journées d'études qu'elle a elle-même organisé en novembre 1996 « Multimédias : de nouveaux outils pour de nouveaux savoirs ».

2.1.3.3 Profil des participants

Les participants étaient au nombre de vingt-et-un⁴, soit dix-sept phonothèques et quatre chercheurs indépendants. Parmi eux, seize sont présentés dans le « Répertoire des collections d'archives sonores de l'Europe du Sud ».

Certaines phonothèques étaient encore à l'état de projet comme celle de l'Institut d'Etudes Occitanes (Cantal)⁵, la Mission régionale de l'Arc alpin des musiques et danses traditionnelles (Nice)⁶, le Musée des Arts et Traditions Populaires (Marseille)⁷, le Conseil Régional de Picardie (Amiens) qui est en train de lancer un projet d'archives de la mémoire vivante, le laboratoire d'histoire de la Faculté des sciences politiques (Palerme)⁸.

D'autres, fonctionnaient depuis longtemps et étaient informatisées comme le Conservatoire occitan (Toulouse)⁹, la Phonothèque de l'UMR Telemme (Aix-en-Provence)¹⁰, les Archives départementales du Tarn (Albi)¹¹, l'Union Populaire Charentes - Poitou (Parthenay), la Phonothèque du Musée de la Corse (Corte)¹², l'association Dastum (Rennes), l'Office Départemental d'Action Culturelle de l'Hérault (Montpellier)¹³, le Département des sources orales des Archives

¹ Notice 90 dans le répertoire.

² Notice 82 dans le répertoire.

³ Notice 115 dans le répertoire.

⁴ Cf. Liste complète des participants en annexe 3.

⁵ Notice 47 dans le répertoire.

⁶ Notice 43 dans le répertoire.

⁷ Notice 48 dans le répertoire.

⁸ Notice 121 dans le répertoire.

⁹ Notice 41 dans le répertoire.

¹⁰ Notice 50 dans le répertoire.

¹¹ Notice 59 dans le répertoire.

¹² Notice 55 dans le répertoire.

¹³ Notice 51 dans le répertoire.

historiques de Barcelone¹ le Département de la Phonothèque et de l'audiovisuel de la Bibliothèque Nationale de France².

Nous avons été sollicité pour ce stage par plusieurs Phonothèques qui gèrent manuellement de gros volumes de fonds sonores et qui sont habituées à fonctionner sur elles-mêmes. Elles étaient d'avantage intéressées par l'aspect technique des journées plus que par la problématique du réseau.

Toutefois, certaines ont été intégrées car elles montraient leur volonté de participer à un échange au moins informatif, d'autant plus que leur riche expérience a retenu l'attention. Il s'agissait de l'Institut des archives sonores (Paris), du Service historique de l'Armée de Terre - Division DAP Histoire orale au Ministère de la Défense (Paris) et de l'Institut de recherche et de coordination acoustique et musique, IRCAM (Paris).

Enfin, des chercheurs qui participent à la constitution de corpus sonores se sont inscrits pour suivre cette rencontre : Marilynne CRIVELLO de l'UMR TELEMME (Aix-en-Provence), Michel JACOBSON du LACITO (Paris)³, Muriel POLI de l'UPRES-A « Bases, corpus et langage »⁴ (Corte) et Martine TAUGERON (Pôle Enseignement Sur Mesure SCAV).

2.2 Intérêt des rencontres pour la constitution d'un réseau de phonothèques : mieux connaître les nouvelles technologies

Pour pouvoir faire des propositions sur la constitution d'un réseau d'archives sonores il était nécessaire de faire le point sur les nouvelles technologies susceptibles d'aider à sa mise en place. Pour cela, l'observation de trois technologies semblait essentielle : Internet, la numérisation et les logiciels de gestion du son.

2.2.1 Échanger du son sur l'Internet

Par son taux de croissance, son extension géographique et le déploiement de ses utilisateurs, Internet paraît sans nul doute le meilleur moyen de communiquer entre Phonothèques. Toutefois il convient de différencier dans notre cas le type d'échange à réaliser : les données textuelles et les données sonores. Les deux interventions ont bien montré les problèmes inhérents à ce type d'échange : si les informations textuelles ne posent actuellement aucun problème, il n'en va pas de même pour les données sonores.

¹ Notice 5 dans le répertoire.

² Notice 38 dans le répertoire.

³ Notice 53 dans le répertoire.

⁴ Notice 60 dans le répertoire.

Daniel HIRST avait comme mission, en préalable à son intervention, de repérer les bases sonores existantes sur le Net. Il est rapidement apparu que les bases actuelles présentent en fait, tout simplement, des données à entendre en illustration d'un texte et aucune recherche n'y est possible : il s'agit de démonstrations où le son est donné en exemple. Il a également souligné la nécessité de ne pas se perdre dans les méandres d'utilitaires à implémenter sur sa machine pour charger les données sonores.

Liste des serveurs interrogés par D. HIRST :

- ◆ <http://www.lpl.univ-aix.fr/>
(Laboratoire Parole et Langage - URA 261)
- ◆ <http://www.altavista.telia.com/cgi-bin/telia?country=fr&lang=fr>
(AltaVista:Page principale)
- ◆ <http://www.geek-girl.com/audioclips.html>
(Sites with audio clips)
- ◆ <http://info.fuw.edu.pl/>
(Warsaw University, Physics Department home page.)
- ◆ <http://info.fuw.edu.pl/multimedia/sounds/animals/>
(Index of /multimedia/sounds/animals)
- ◆ <http://www.dds.nl/~n5m/e~scape/e~sounds.htm>
(e~sounds)
- ◆ <http://ophale.icp.grenet.fr/>
(SPEECH SYNTHESIS)
- ◆ <http://www.icp.grenet.fr/ELRA/fr/home.html>
(Le site d'ELRA)
- ◆ <http://www.ling.uu.se/iris.html>
(IRIS sound database)
- ◆ <http://w3.teaser.fr/~mdicolo/corse-fr.html>
(Corsenet : La Corse sur l'Internet)
- ◆ <http://www.mbc.co.kr/folk-kol.htm>
(Great Series of Korean Folk Songs)
- ◆ <http://www.novanet.it/bianchini/#esempi>
(Anna & Luca's home page - Musique baroque)
- ◆ <http://sunsite.unc.edu/wm/snd/>
(WebMuseum: The WebMuseum Auditorium)
- ◆ <http://www.radio-france.fr/france-info/>
(Bienvenue sur le site de Radio France)

L'intervention de Pierre BARTHELEMY¹ avait un contenu beaucoup plus technique. Il a démontré qu'historiquement, Internet n'était pas fait pour le multimédia mais que son évolution l'y pousse désormais : à terme les bandes passantes vont monter en puissance et les machines augmenter sans cesse leur capacité.

¹ Les transparents de son exposé sont en annexe 4.

Il a tout d'abord fait le point sur les formats de fichiers sonores, leur encodage, échantillonnage, compression et traitement et rappelé les possibilités d'application en temps réel (téléphonie, Audio temps réel, vidéoconférence, MBONE). Il a présenté ensuite les possibilités qui s'offrent à celui qui veut constituer une base de données sonores en associant le format MIME et le logiciel WAIS (deux logiciels du domaine public). Grâce à cette technique il est possible de retrouver par leur contenu des documents multimédias et de constituer des bases contenant des pointeurs vers des documents localisés ailleurs sur l'Internet. Un intérêt supplémentaire pour le contrôle d'accès aux documents et la confidentialité réside dans le choix de FTP¹ (avec mot de passe) ou FTP anonyme (sans mot de passe). Il est évidemment possible de passer aussi directement par le WEB pour développer sa base mais ce type de développement nécessite des machines très puissantes.

2.2.2 Numériser le son

Pour échanger du son, il faut le numériser, puisque la numérisation permet la compression des fichiers, l'accès direct à l'information, les calculs et le traitement sur le signal. Il était donc essentiel d'avoir un volet sur cet aspect technique. La pratique de la numérisation a beaucoup intéressé les phonothécaires puisqu'ils ont pu, en séance de travail, graver un disque compact à partir d'une bande analogique et manipuler du son numérisé. La configuration matérielle pour ces travaux pratiques était assez simple puisqu'elle se limitait à un ordinateur (un Macintosh Performa 6400/180/16), un logiciel d'acquisition et de traitement du son (Sound Edit 16 version 2), un logiciel de gravure (Toast CD-ROM Pro 2.5), un graveur (Plasmon RF4100) et un simple magnétophone de salon. Chacun a pu apprendre à maîtriser la chaîne permettant de passer de la cassette analogique au disque compact et prendre ainsi conscience de la facilité et de la modicité des moyens financiers que demande la mise en place d'une station de numérisation du son.

2.2.3 Utiliser des logiciels spécifiques pour les phonothèques

Ce volet méritait l'attention. Il n'existe pas sur le marché un vrai logiciel de gestion documentaire du son : en général ce sont de simples logiciels de traitement bibliographique qui en tiennent lieu dans les phonothèques (Cf. figure M). Deux logiciels ont été présentés, tous les deux développés spécifiquement pour des phonothèques, le premier par une société privée (Artsum²), le second par l'Institut National de l'Audiovisuel (INA).

La société Artsum a développé une gamme de produits sous le nom Univers qui offre une méthode d'organisation permettant de gérer des produits audiovisuels jusqu'au produit final par une architecture distribuée, gérée par des bases de données relationnelles. La présentation de ce produit était intéressante mais a paru très lourde (en complexité et en coût) au public des phonothèques associatives. En effet les plates-formes (Windows NT ou Unix), et les couches

¹ FTP : File Transfer Protocole. Service de base sur l'Internet qui permet le transfert de fichiers.

² Contact : Artsum - 5&7 rue Moret 75011 Paris - Email : 101574,1762@compuserve.com

de bases de données (ODBC et langage SQL) qui sont utilisées ne sont pas connues dans ces centres où règne encore la petite micro-informatique.

Même si Windows NT et SQL sont les standards actuels à prendre en compte, ces centres ne sont pas capables aujourd'hui de les appréhender, au niveau technique et économique.

La démonstration de Vincent PROST était plus séduisante, sans doute parce qu'elle partait de la description documentaire traditionnelle, avec un ensemble de champs qui décrivent un document, à laquelle il opposait la description d'un enregistrement sonore pour lequel il est nécessaire d'avoir une description fine en dessous de cette information générale. En effet, le document sonore (ici l'émission radiophonique) se décompose suivant un ensemble hiérarchique de segments¹, et il doit être possible d'accéder soit aux segments soit à leur regroupement. L'Institut National de l'Audiovisuel a développé deux outils d'analyse Audio-Scribe et Radio-Scope qui ne sont pas encore disponibles sur le marché. Ces deux logiciels sont apparus comme extrêmement ergonomiques et révolutionnaires pour le phonothécaire habitué à indexer avec de lourdes manipulations, en revenant en arrière puis en avant, puis... Ici, après numérisation, on écoute directement le son et on y accède par des touches clavier pour décrire les différents segments (ou items). On comprend l'intérêt à faire connaître ces produits dans un réseau de phonothèques, d'en discuter et de les comparer.

2.3 Intérêt des rencontres pour la constitution d'un réseau de phonothèques : échanger des expériences entre Phonothèques

Ces journées se sont révélées extrêmement denses et studieuses. Les discussions libres (le mercredi 18 décembre et le samedi 21 décembre) et celles qui ont découlé des interventions ont permis de mieux se connaître et d'appréhender les points communs de phonothèques pourtant diverses de par leurs statuts et leur contenu.

Trois besoins se distinguent dans cet échange, qui ont clairement émergé : la formation aux nouvelles technologies mais aussi aux techniques documentaires, une meilleure connaissance et appréhension des problèmes de droits sur le son inédit, la constitution d'un réseau d'information propre aux phonothèques de l'oral.

¹ On peut considérer que le « segment » correspond à ce qui est appelé « Item » dans le guide d'analyse de la FAMDT.

2.3.1 Besoin de formation

Les nouvelles perspectives de coopération, d'échanges scientifiques ouvertes par le maillage international des réseaux, explique le formidable intérêt manifesté par les participants pour une meilleure connaissance de l'Internet. L'analyse des réponses du répertoire va d'ailleurs dans ce sens puisque l'on note déjà l'existence de 19 boîtes à lettres électroniques et de plusieurs projets de mise à disposition des données sur l'Internet. Utiliser le réseau implique nécessairement une bonne maîtrise des techniques de numérisation et de compression, les différentes interventions ont bien montré la spécificité du support sonore, d'où l'intérêt d'échanger les expériences dans ce domaine encore neuf.

Au delà de la formation aux nouvelles technologies, il est apparu évident que peu de Phonothèques les maîtrisent et ne comprennent pas toujours très bien l'intérêt de la normalisation pour un travail en réseau. Une première observation rapide montre qu'excepté les Phonothèques appartenant au réseau de la FAMDT, aucune ne s'est posé le problème de l'échange de notice selon un format normalisé. L'exemple donné par l'Institut d'Archives Sonores (Paris), qui gère plus de 300 000 documents, est assez édifiant. Son bordereau d'analyse est très développé pour ce qui concerne l'analytique mais rien ne correspond aux normes pour le volet signalétique. De même, au LACITO (CNRS, Paris), les enregistrements sonores font l'effet d'une analyse très poussée d'un point de vue linguistique (mise au point d'un logiciel permettant de lier énoncé de la phrase et transcription) mais rien n'est développé pour la gestion même des enquêtes et de leur analyse signalétique.

Danièle BRANGER, de la Bibliothèque Nationale de France, avait pour l'occasion rédigé une table de transcodage entre les différents formats MARC (UNIMARC et INTERMARC) et celui utilisé par le guide de la FAMDT. Cette démarche a permis aux participants de prendre conscience de l'intérêt de l'échange normalisé. Il est à remarquer que ce point a donné lieu à des questions spécifiques après les journées¹

2.3.2 Résoudre les problèmes de droits

La résolution des problèmes de droits demeure un casse-tête pour le gestionnaire de bases sonores inédites. En effet il est confronté à la volonté de diffuser et communiquer le patrimoine sonore au public et en même temps à l'obligation de respecter les ayants-droit et aux problèmes éthiques.

Il ne s'agit pas de régler les problèmes d'un coup de baguette magique, mais, là encore, la concertation peut apporter beaucoup dans ce domaine. Pour enrichir la discussion plusieurs documents ont été réunis dans un dossier remis aux participants :

¹ Le LACITO, par exemple, a demandé des informations complémentaires afin de développer une base de données de gestion des enquêtes orales en plus du traitement énoncé de la phrase / transcription.

- * Un texte inédit de Jean-François DUTERTRE, du Centre d'Information des Musiques Traditionnelles (CIMP) qui a pour titre « Collectage et propriété intellectuelle », 16 septembre 1996.
- * Un article : Un siècle de jurisprudence en matière de folklore musical, *La Gazette du Palais*, 22 mars 1984, pp. 132-136.
- * Une expérience sur les problèmes de droits par le Dr. Helga Thiel, de la Phonothèque de Vienne (ÖAW), traduit du *IASA Journal*, n°6, novembre 1995.

Certaines phonothèques, comme celle des archives de la ville de Barcelone, ont fait systématiquement signer des contrats à leurs informateurs ; d'autres, comme celle de l'Institut des Archives Sonores, ne sont jamais détenteurs des droits mais renvoient vers les propriétaires ; enfin, la majorité des phonothèques se trouvent confrontées à plusieurs cas de figure, association des deux précédents auxquels se rajoutent des enquêtes pour lesquelles on ne sait pas précisément vers qui se tourner pour les ayants-droit. Les discussions doivent être étayées par des textes et une réflexion menée entre documentalistes et chercheurs.

2.3.3 Utiliser la messagerie électronique pour constituer un réseau

Ces journées ont permis déjà la création d'un réseau au moins informel mais la demande a été exprimée de manière forte de pouvoir établir un maillage plus structuré, permettant de confronter des expériences, de créer une solidarité dans les besoins en termes de recherche ou de formation, et finalement de rendre compte, en temps réel, des préoccupations de collègues qui travaillent dans le même domaine. Lors des journées, par exemple, la comparaison des différents bordereaux d'analyse a mis en valeur la diversité des intérêts mais aussi la complémentarité des phonothèques et les discussions qui ont suivi se sont avérées extrêmement enrichissantes. Concrètement, à la suite de ces rencontres, plusieurs participants ont continué à envoyer des documents pour le groupe et à demander des informations. Plusieurs structures connectées par l'Internet ont évoqué la possibilité de créer une liste de discussion électroniques intéressant notre champ d'action.

La messagerie électronique permet l'échange de divers types d'informations entre des utilisateurs ayant accès à Internet. Par l'intermédiaire d'un logiciel, l'utilisateur peut émettre, recevoir, archiver ou retransmettre des documents de tout type. Des machines assurent le routage des messages sur le réseau jusqu'à la boîte aux lettres électronique du destinataire.

Enumérons rapidement l'intérêt d'une messagerie électronique :

- * **La communication de groupe** : un message peut être adressé à une communauté regroupée sous un thème de discussion.
- * **L'économie** : cette communication est à un coût réduit pour les personnes déjà connectée à Internet utilisant une connexion par modem (la communication locale), et sans coût additionnel pour les sites ayant déjà payé leur connectivité IP globale. Elle reste moins chère en temps et en argent qu'un courrier postal ou une télécopie (envoi groupé).
- * **L'exploitation des données** : le texte reçu par messagerie peut être annoté, corrigé, critiqué par le groupe et éventuellement réexpédié.
- * **L'asynchronisme** : contrairement au téléphone, il n'est pas nécessaire que les correspondants soient disponibles en même temps pour être mis en rapport. Quel que soit le moment où l'émetteur envoie son message, le récepteur a toute latitude pour choisir le moment où il va le lire.
- * **La rapidité** : dans la plupart des cas, le temps de transit d'un message vers une (ou des) boîte(s) à lettres est comparable au temps d'établissement d'une communication téléphonique.
- * **La simplicité** : l'utilisation d'une messagerie électronique ne fait appel à aucune technicité particulière et des matériels (MAC et PC) communiquent sans obstacle.

Autour de la discussion sur la possible création d'une liste de discussion européenne autour des phonothèques et du patrimoine oral, le problème de la langue a été posé. Une proposition de liste modérée a été avancée : les messages sont envoyées au centre serveur et au gestionnaire de la liste le « modérateur ». Celui renvoie vers les personnes ressources capables de traduire rapidement le message (ceux-ci sont généralement courts). Le message est donc traduit au moins dans une autre langue du réseau et est alors diffusé.

Reste la peur de perdre du temps à lire des messages y répondre et ne pas avoir assez de temps pour le travail routinier de gestion du fonds... A cela la réponse du groupe est révélatrice : la volonté d'ouverture, l'intérêt de l'échange, est irremplaçable surtout à propos d'un support pour lequel l'information technique n'est pas facile à repérer.

3. Echanger entre phonothèques de l'Europe du Sud

La gestion du son inédit pose des problèmes aussi complexes que divers : collecte, conservation, droits, critères de choix des documents... La confrontation des démarches et des pratiques entre phonothèques devrait à coup sûr permettre de les enrichir mais peut-être aussi de résoudre certaines difficultés. Ce chapitre fait le point sur les informations susceptibles d'être échangées entre Phonothèques de l'Europe du Sud.

3.1 Echanger des données documentaires

Les données documentaires à échanger peuvent être de deux types : il peut s'agir des références de notices qui décrivent des enregistrements sonores ou des sons eux-mêmes. Actuellement, les formats qui permettent l'échange de données entre bibliothèques n'autorisent que l'échange de données bibliographiques (la notice du document sonore). Pour ce qui concerne l'échange des sons eux-mêmes il faut prendre en compte deux difficultés qui ne sont pas minces. La première, concerne les droits qui sont liés à ces documents. Ces problèmes sont complexes et il est impossible de les résoudre ici, nous pouvons seulement lancer le débat. La seconde est liée aux connaissances informatiques nécessaires pour résoudre ce type d'échange sur un réseau. Pour nous permettre de l'appréhender, nous avons sollicité des ingénieurs spécialisés dans le domaine. Leur contribution est présentée au chapitre 2.2.1.1. Dans ce chapitre, seul l'échange des données documentaires est abordé.

3.1.1 Quelles normes pour les enregistrements sonores ?

Différentes normes nationales et internationales existent sur le support sonore. On s'aperçoit que si le son édité est décrit de façon assez complète dans la littérature spécialisée, tel n'est pas le cas du son inédit, rarement pris en considération. Quant à la description des normes, il convient de prendre deux éléments en compte : les informations qui concernent la notice catalographique (à savoir l'ISBD) et celles qui concernent la structuration codifiée des données en vue de leur traitement informatisé (c'est à dire le format).

L'ISBD et le format MARC, sont essentielles parce que ce sont ces normes que l'on utilise pour les échanges entre bibliothèques (ou médiathèques).

Il faut enfin signaler un format qui appartient au domaine commercial et fonctionne au niveau international depuis 1970. Il s'agit de l'IPTC, un format multimédia développé par l'International Press Telecommunication Council. Les plus importantes agences de presse dans le monde l'utilisent. IPTC est géré par la NAA, la Newspaper Association of America. Il permet d'échanger des informations textuelles, sonores et iconiques d'une base de données à une autre.

Une démonstration est présentée sur le WEB, sur le serveur de l'IPTC¹ particulièrement édifiante sur l'intérêt, la performance, la souplesse et la qualité

¹ Serveur IPTC : <http://www.xe.net/ipct/index.htm> ;

d'échange de ce format. Ce format est très intéressant puisqu'il permet d'échanger la notice et le son correspondant, il ne s'est toutefois pas développé dans le domaine public.

3.1.2 Normes de catalogage

L'ISBD, ou en français la description bibliographique internationale normalisée¹, correspond à ce qu'il est convenu d'appeler le « pavé de catalogage » : l'ensemble des informations de type bibliographique sont regroupées pour former une notice complète en suivant une certaine ponctuation. Le format d'analyse et de codage des données bibliographiques appartient à la famille du format MARC² mis au point en 1966 par la Bibliothèque du Congrès. Format et ISBD sont supervisés par l'IFLA³ Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.

Le document sonore, qu'il soit inédit ou édité, est décrit normalement par l'ISBD (NBM)⁴ c'est-à-dire la description bibliographique internationale normalisée des non-livres. La première édition de l'ISBD (NBM) date de 1977, mais en 1981⁵ l'IFLA a entrepris sa révision afin de tenir d'avantage compte des particularités propres aux documents appelés « non livres » et d'essayer de décrire le plus exactement possible⁶ les différents supports couverts par l'ISBD (NBM). Jusqu'à présent, toutefois, l'IFLA ne s'est intéressée qu'au son édité.

3.1.3 Formats d'échange

Pour ce qui est des formats d'échanges informatiques, on peut regretter qu'à une époque où il ne se construit plus de bibliothèques mais des médiathèques, ils soient eux aussi avant tout pensés pour l'écrit. Le format MARC a plusieurs versions à travers le monde. Le format UNIMARC est normalement celui qui prévaut en Europe, il est apparu dès 1975⁷.

Ce format permet de cataloguer fort bien les livres mais il faut reconnaître qu'il est plus pauvre pour ce qui concerne le multimédia. Plus précisément, on peut signaler que de nombreuses informations qui devraient être dans un champ à part entière doivent être reléguées dans des champs « Notes » ou « Données locales », véritables fourre-tout. C'est le cas pour des informations aussi importantes que la notion d'informateur, de producteur, de marque ou de label et certaines dates. De plus les fonctions des interprètes, les langues et dialectes, les noms des instruments sont peu développés et ne permettent pas de recherches poussées.

Démonstration <http://www.lmtribune.com/TS/pv3-01c.htm> ;
Adresse de l'IPTC : 8 Sheet Street- Windsor Berkhire SLA IBG - UK

¹ International Standard Book Description.

² MARC : machine readable catalogue.

³ International Federation of Library Association.

⁴ International Standard Book Description - Non Book Material.

⁵ En France, c'est la norme Z44-066 publiée par l'Association Française de Normalisation en 1988.

⁶ Cf. Introduction de la norme expérimentale Z44-077, p. 5.

⁷ 1ère édition 1977, 2ème édition 1980.

Cet état de fait a poussé le développement de versions multiples de ce format. On peut citer CATMARC pour l'Institut catalan de bibliographie ou ANNAMARC en Italie. En France, Service de la Phonothèque et de l'audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France ne catalogue pas ses documents sonores dans le format UNIMARC mais dans le format INTERMARC qui permet une analyse plus fine des documents multimédias. Les informations sont ensuite converties d'INTERMARC en UNIMARC afin que les bibliothèques puissent télécharger les notices dans leurs propres bases de données au même format que celui des ouvrages.

Rappel des neuf blocs d'information du format UNIMARC :

0XX, bloc des numéros d'identification

1XX, bloc des informations codées : les données de ce bloc sont destinées à permettre des tris et des sélections. Les champs, de longueur fixe, permettent un accès direct à l'information.

2XX, bloc des informations descriptives. Il correspond à la notice bibliographique de l'ISBD (NBM).

3XX, bloc des notes de la description bibliographique.

4XX, bloc des liens avec d'autres notices (notamment entre les niveaux bibliographiques). Dans le cas d'un dépouillement il s'agit du lien entre la notice de niveau général et l'item.

5XX, bloc des titres associés.

6XX, bloc de l'indexation matière.

7XX, bloc des responsabilités intellectuelles.

8XX, bloc des données internationales.

9XX, bloc des données locales.

Aux Etats-Unis, les documentalistes analysent les documents sonores inédits sous différents formats MARC et principalement l'USMARC-AMC qui concerne les archives et les manuscrits. La notion d'original, de « non édité » est donc mise en avant, alors que le monde occidental européen reste figé plutôt sur le support. Tout récemment (1995), un manuel a été publié par la Société des archivistes américains, il s'agit du *Manuel de catalogage de l'histoire orale [Oral history cataloging manual]*, rédigé par Marion MATTERS¹. Ce document, le premier en son genre aux Etats-Unis, offre une proposition d'organisation de l'information

¹ *Oral history cataloging manual* (112 pp.) [membres SAA \$20 (US) ; non membres \$29.]
Contact : The Society of American Archivists - 600 S. Federal, Suite 504 - Chicago, IL 60605 USA
312/922-0140.

pour le traitement des enregistrements dans le domaine de l'histoire orale. Il est vrai qu'aux Etats-Unis l'histoire orale est beaucoup plus développée qu'en Europe. D'ailleurs, phonothèques et chercheurs possèdent depuis longtemps leur propre liste de discussion sur Internet¹. Tout comme le manuel de la FAMDT, une annexe présente une table de transcodage avec les champs en USMARC.

Au niveau international, il faut aussi citer les travaux d'une Commission de documentation internationale au sein de l'Association Internationale des Archives Sonores². Celle-ci se préoccupe du traitement documentaire de l'archive sonore et plus particulièrement de ce qui est appelé, le « work » l'enregistrement de terrain inédit. Un Manuel des règles de catalogage de la IASA pour les documents de l'audiovisuel³ est en cours d'élaboration.

Ce projet est de longue haleine puisque le groupe de travail existe depuis maintenant plus de trois ans⁴. Un des principaux objectifs de ce manuel est d'être entièrement compatible avec les différentes règles et formats MARC et ISBD (NBM) en tenant compte des concepts et des solutions qui existent dans les normes nationales. Il utilise également les travaux réalisés par la FAMDT (Cf. 3.2.1.) pour tout ce qui concerne le document sonore ethnomusicologique.

A partir de cette brève étude, il apparaît clairement que le catalogage du traitement documentaire du son inédit automatisé n'est pas encore standardisé aujourd'hui. Dans la pratique, jusqu'à ces dernières années, rares étaient les phonothèques qui avaient informatisé leurs fonds : la gestion manuelle est encore prédominante. Mais l'enquête orale est un document complexe, à entrées multiples. Ainsi, on ne peut s'en tenir à une analyse linéaire et globale. Les fiches de collecte, que l'on retrouve sous des formes diverses à travers toutes les phonothèques, remplissent bien leur rôle d'identification mais impliquent une gestion trop lourde et restent difficilement utilisables à la consultation comme à l'exploitation. Il faut avoir cela en tête lorsqu'on évoque l'utilisation du format MARC pour une phonothèque.

En effet, malgré la volonté d'uniformisation de ce format, une zone complète appelée « Bloc des données locales » (le bloc 9XX) laisse une large indépendance au catalogueur. Ainsi, face à un objet complexe à indexer comme le son, il est facile de rajouter dans cette zone les informations qui nous semblent utiles. Le format perd alors tout son intérêt puisqu'il ne correspond plus à une norme établie.

La réflexion sur les normes devient alors essentiel. L'évolution des techniques documentaires est partie de la structuration des données sur fiche manuelle, la notice catalographique (ou ISBD), pour aboutir au format d'échange informatique. Cette évolution a fortement fait avancer les travaux sur l'analyse documentaire du son inédit. Cette réflexion, jointe à l'apparition des nouveaux supports d'archivage

¹ Cf. chapitre 1.3.

² International Association of Sound Archives.

³ *IASA Cataloguing Rules for Audiovisuals Medias.*

⁴ La dernière conférence annuelle de IASA a eu lieu du 1er au 6 septembre 1996 à Perugia (Italie) conjointement avec celle de l'IAML (International Association of Music Library).

numérique et au développement des réseaux à permis de proposer des systèmes de recherche qui mettent le phonogramme quasiment sur le même plan que celui de l'écrit pour la recherche comme pour l'échange de données.

Si on veut pouvoir échanger des notices d'enquêtes orales, comparer des corpus, l'informatisation seule peut le permettre. Mais cela implique l'utilisation d'un langage commun : le seul qui soit connu et utilisé dans le monde des bibliothèques sur le plan international est le format MARC.

3.2 Le traitement documentaire du son en Europe du Sud : état de l'art

Nous nous sommes donc principalement attaché à repérer les références bibliographiques qui font état du format MARC dans la littérature spécialisée en documentation sur l'aire géographique qui nous intéresse. Or, les premières traductions du manuel en anglais dans le sud de l'Europe datent du début des années 1990. Etant donné la complexité de ce format, on peut douter qu'il soit devenu un réflexe professionnel chez le bibliothécaire ou le documentaliste moyen¹ avant les années 95...

Nous voilà donc confrontés à un problème de formation et de mise à niveau crucial : non seulement le traitement documentaire automatisé de l'archive sonore est peu diffusé mais la connaissance des formats d'échange entre bibliothèques encore très récent. Deux éléments peuvent nous permettre de faire le point sur l'état de l'art : la littérature spécialisée sur le traitement documentaire automatisé du document sonore et le dépouillement des questionnaires de l'enquête que nous avons menée.

¹ Un des derniers manuel de catalogage UNIMARC en France porte d'ailleurs un titre chargé de sens : *Cataloguer en UNIMARC, un jeu d'enfant...*

3.2.1 La littérature spécialisée

Dans la littérature spécialisée, nous avons principalement trouvé des informations en France, en Espagne et dans une moindre mesure en Italie.

En France, plusieurs ouvrages font référence sur le traitement documentaire du son inédit. Les plus anciens proposent un traitement qui se limite au signalement des fiches manuelles de collecte. Le premier date déjà de 1985 (la norme Z44-066 n'avait donc pas encore été publiée). Il s'agit d'un chapitre rédigé par Marie-France Calas dans l'ouvrage publié par la Bibliothèque Nationale, *L'oral en fiche*, premier manuel de catalogage du document sonore. Le second a été publié en 1990 par la Direction des Archives Nationales, il a pour titre *Le témoignage oral aux archives*. L'ouvrage le plus récent a été publié par la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles en 1994 puis réédité en 1997. Il s'agit du *Guide d'analyse documentaire du document sonore inédit et édité pour la mise en place de base de données*¹. Il prend en compte les règles de catalogage établies par la norme Z44-066 et les formats d'échange UNIMARC et INTERMARC². Dans la dernière édition, il propose une table de transcodage des formats FAMDT - UNIMARC - INTERMARC. Il conviendra d'étudier de façon détaillée ce réseau documentaire de phonothèques qui est le premier à voir le jour en Europe du Sud.

En Espagne plusieurs revues de documentation et d'archives, présentent des articles techniques sur le traitement documentaire des archives sonores avec des exemples de structuration des données pour une informatisation. La radio nationale espagnole en particulier a publié plusieurs documents très intéressants sur la constitution d'une base de données sonores. Citons principalement : « La automatización de un archivo de fondos sonoros no musicales : la experiencia de la base de datos "palabra" de RNE », une intervention collective présentée en mai 1990 aux *troisièmes journées espagnoles de documentation automatisée*. Toutefois, aucun de ces articles ne se préoccupe fondamentalement des notions de formats et d'échanges entre phonothèques.

En Italie la plupart des articles qui décrivent le traitement automatisé du document sonore dans les phonothèques sont publiés par des centres de recherche en linguistique. Les autres publications sont d'ordre général et présentent le contenu des fonds, avec éventuellement leur fiche manuelle. Pourtant, c'est en Italie que l'on trouve les deux seules phonothèques accessibles par OPAC³ interrogeables sur Internet, la Discoteca di Stato⁴ et l'Accademia di Santa Cecilia⁵. Toutefois, nous n'avons pas trouvé trace d'études publiées sur l'adaptation du format MARC au son inédit.

¹ Extrait du manuel pour le son inédit et édité en annexe 6.

² Dans la prochaine édition du guide (prévue en 1996), un tableau comparatif des champs FAMDT - INTERMARC - UNIMARC sera proposé dans une nouvelle annexe. Ce tableau est rédigé par Danièle Branger, de la BNF, qui participe aux Commissions documentation de la FAMDT mais aussi à celle de IASA. Une version provisoire est présentée en annexe 7.

³ On Line Public Access Catalog.

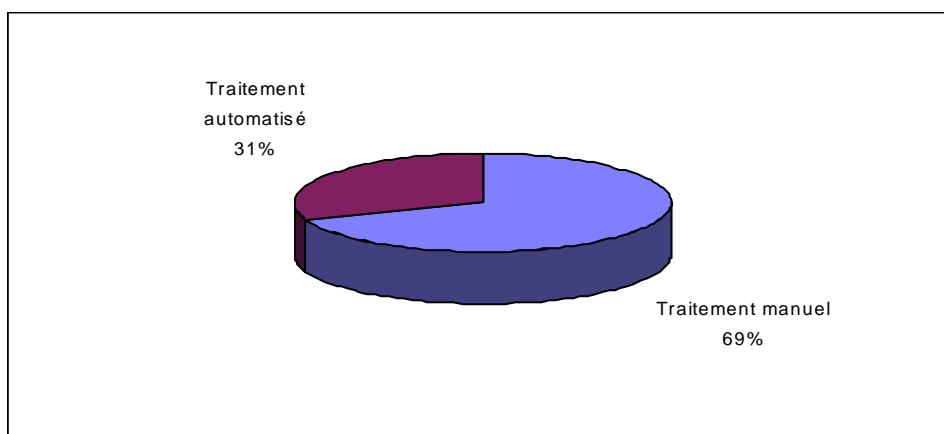
⁴ Notice 92.

⁵ Notice 77.

Pour la Grèce et pour Chypre nous n'avons pas repéré de publications sur le traitement documentaire automatisé des collections sonores.

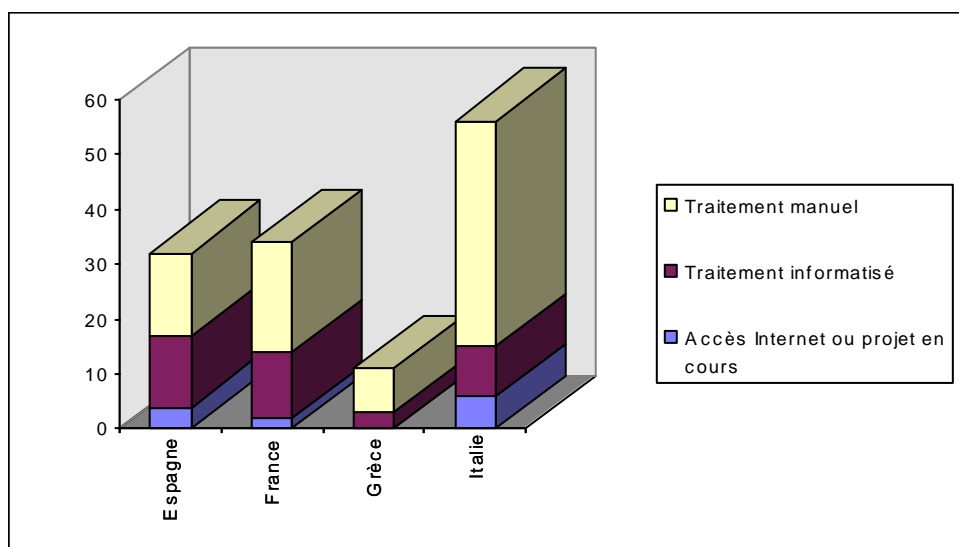
3.2.2 Le traitement documentaire des phonothèques à partir de l'enquête par questionnaire

Type de traitement documentaire dans les collections sonores de l'Europe du Sud tous pays confondus (Figure M)



Ce graphique ne fait que confirmer que le traitement des phonothèques est avant tout un traitement manuel des données. Ce traitement, mis au regard de l'histogramme suivant, permet de suivre tout de même une évolution vers l'automatisation. Actuellement, aucun logiciel documentaire sur le marché n'est réellement dédié à la gestion d'une phonothèque, excepté dans le cas de très gros fonds (comme la RNE, l'INA ou la RAI) qui programment leurs propres systèmes.

Type de traitement documentaire dans les collections sonores de l'Europe du Sud par pays (Figure N)



Plusieurs remarques peuvent être faites à propos de ce graphique. En Espagne et en France, où le statut des phonothèques est plus assuré, il est clair que l'informatisation tend à gagner du terrain. En Italie, toutefois, dix phonothèques ont signalé un projet d'informatisation et une en Grèce. La proportion de phonothèques informatisées dans ce dernier pays est retient tout de même l'attention. Les phonothèque chypriotes n'ont pas été intégrées car les deux collections recensées sont traitées manuellement. D'autre part, le phénomène Internet vient stimuler ces prémices d'informatisation. On peut penser que les bases de données risquent de se développer considérablement au vu de la facilité de mise en place qu'offre cet outil. La réflexion sur le format de ces bases prend ici toute son importance si on veut pouvoir communiquer les données.

3.2.3 Les réseaux existants

Ainsi les phonothèques, déjà préoccupées de réaliser un traitement pertinent de leurs enregistrements, ne se sont pas posé le problème de l'échange. Nous avons repéré tout de même trois réseaux organisés de phonothèques en Italie et en France.

En Italie

Nous avons déjà évoqué le réseau auquel participent la Discoteca di Stato et de l'Accademia di Santa Cecilia, qui est accessible sur l'OPAC par le serveur de l'Université de Bologne, permettant d'interroger les bibliothèques italiennes par l'Istituto Centrale per il Catalogo Unico (ICCU). L'ICCU rassemble l'ensemble des fonds des bibliothèques italiennes ; il est organisé par le Servizio Bibliotecario Nazionale (SBN).

La base « Musique » contient 200 000 notices d'enregistrements édités¹. La Discoteca di Stato est en train de transférer sur le Net 1000 enregistrements musicaux inédits². Ils ne sont donc pas encore disponibles et ne le seront qu'en partie. C'est sans doute ce qui explique les réticences de Luisa PASSERINI³ qui, tout en reconnaissant le travail effectué par ces centres, regrette que les archives de la mémoire ne soient pas assez prises en compte.

Un second réseau italien est celui des Istituti storici della Resistenza. Parmi ceux-ci, d'après une enquête réalisée par Franco CASTELLI en 1988, 34 centres possèdent des archives orales. Mais ces centres sont dépourvus en personnel et en matériel. L'enquête signale que seuls une dizaine ont réalisé un inventaire de leurs collections. Le réseau reste intéressant dans la mesure où l'information peut circuler rapidement.

En France

En 1990, plusieurs phonothèques de statuts et d'objectifs différents se sont regroupées autour d'un dénominateur commun : la gestion documentaire de leurs

¹ Ces chiffres ont été recueillis sur Internet par Massimo GENTILI (gentili@icil64.cilea.it).

² Adresse Internet : <http://www.sb.aau.dk/Jukebox/edit-report-1.html>

³ « L'archiviazione delle fonti orali tra pubblico e privato : amarezze e residue speranze da un'esperienza piemontese », *Rassegna degli archivi di stato : le fonti orali*, gennaio-agosto 1988, XLVIII, n° 1-2.

fonds ethnomusicologiques et, plus largement, ethnographiques provenant de collectes locales. Ce réseau n'est pas orienté géographiquement mais c'est le support sonore qui les réunit. Une Commission Documentation a été constituée au sein de la FAMDT réunissant des organismes souvent acteurs dans l'histoire de l'archive orale en France :

— Certains se consacrent à la conservation et à la diffusion des seuls documents sonores tel le Service de la Phonothèque et de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France, les phonothèques des Archives Départementales du Tarn et de la Dordogne ainsi que celle du Musée National des Arts et Traditions Populaires (Paris) ;

— D'autres travaillent uniquement dans le domaine des musiques et des danses traditionnelles comme, le Centre International de Musique Populaire (CIMP) en Catalogne, le Conservatoire Occitan à Toulouse ;

— D'autres encore sont orientés vers la recherche, telle l'UMR TELEMME à Aix-en-Provence ;

— Certains, enfin, ont un rayon d'activité très large comme l'association Dastum à Rennes, la Maison des Cultures de Pays à Parthenay et l'Office Départemental d'Action Culturelle (ODAC) de l'Hérault à Montpellier.

Une partie des phonothèques regroupées ainsi dans cette Commission fait partie de ces « monuments du témoignage oral », d'autres ont engagé des collectages plus récents. Mais malgré l'identité marquée de chaque institution profondément ancrée dans la culture locale, source d'une éventuelle divergence, le groupe a abouti à une problématique commune. L'édition d'un Guide d'analyse documentaire du son inédit et du son édité pour la mise en place de base de données en a été la concrétisation. Ce document propose une harmonisation souple qui permet à chacun d'échanger en employant le même langage et dans le respect des formats bibliographiques.

3.3 Echanger des informations entre Phonothèques

Aucun serveur européen ne propose actuellement des informations sur les ressources du patrimoine oral. Aux Etats-Unis, plusieurs Universités et associations se sont regroupées autour de ce thème et présentent des pages WEB sous le titre Oral History Internet Resources¹. Nous prendrons comme exemple la liste de discussion de l'association américaine Oral History Association² qui existe depuis plusieurs années.

¹ Adresse : <http://scnc.leslie.k12.mi.us/~charnle2/ohlinks.html>

² Il existe une deuxième liste, à laquelle pour des raisons techniques, nous n'avons pas pu encore accéder. Elle a pour nom « Oral traditions discussion list » son adresse électronique est : elistserv@mizzou1.missouri.edu

A titre d'exemple, nous présentons les informations qui ont circulé pendant l'année 1996 sur cette liste :

- * Un journal sur l'activité de l'association paraît une à deux fois par mois (sur deux à trois pages) qui fait état des informations intéressant l'histoire orale (subventions, législation, publications...);
- * Les méthodes de recherche en histoire orale (un message donne lieu en général à six ou sept réponses);
- * De façon individuelle, les gens signalent (8 à 10 fois par mois) les colloques, les formations, les publications... On a pu voir aussi des questions comme : quelle est la publication que vous citeriez sur tel thème de l'histoire orale (retrouvé à deux reprises sur l'année), quels chercheurs citeriez vous sur l'histoire (orale) des femmes ? Ou encore des questions pratiques : Si quelqu'un se rend à tel congrès peut-il m'enregistrer telle intervention ou m'envoyer les actes ? ;
- * Les méthodes d'analyse documentaires apparaissent régulièrement et font l'effet de débats (une dizaine d'échanges à trois reprises sur l'année);
- * La déontologie de l'enquête, et plus pratiquement les problèmes de contrats pour la consultation au public (échange d'une quinzaine de courriers sur l'année);
- * L'échange d'adresses Internet présentant les bases de données ou les pages WEB de centres qui travaillent sur l'histoire orale (quatre à cinq courriers par mois);
- * L'utilisation de l'histoire orale dans les musées (dix courriers sur l'année);
- * Les méthodes d'enregistrement (une trentaine de courriers sur l'année);
- * Des demandes de renseignements d'étudiants en histoire orale (deux courriers par mois);
- * Les méthodes d'enseignement de l'histoire orale (quelques courriers sur l'année).

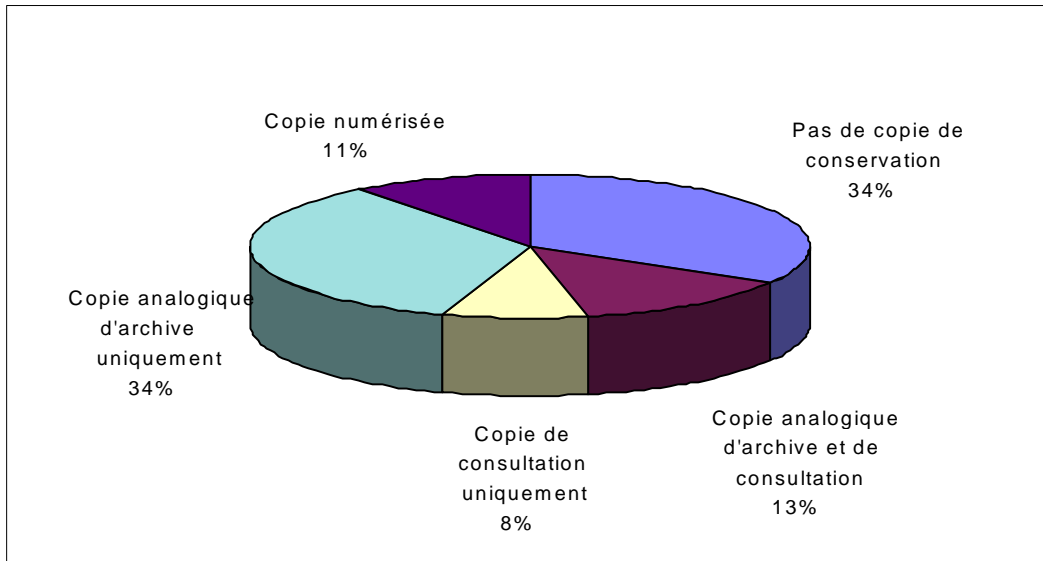
Cette énumération permet de préfigurer dans une certaine mesure l'intérêt que pourrait constituer la création d'une liste de discussion sur le patrimoine oral. Nous avons repéré principalement trois thèmes de discussions qui sont ceux qui transparaissent comme essentiels dans les réponses à notre questionnaire : la conservation, le traitement documentaire, et les problèmes déontologiques. Leur résolution ne pourra progresser qu'en rompant l'isolement, en apprivoisant les différentes facettes des problèmes par l'échange.

3.3.1 Informations sur la conservation des documents sonores

La conservation des documents sonores est une opération lourde et coûteuse. Pourtant, ce support est fragile¹ et s'il n'est pas copié, sa sauvegarde est mise en péril. Il est donc essentiel de mettre en place une politique de recopie des enregistrements dans une phonothèque.

¹ Pour toutes les informations sur la conservation des documents sonores nous renvoyons à l'ouvrage de Marie-France CALAS et Jean-Marc FONTAINE « *La conservation des documents sonores* » (1996).

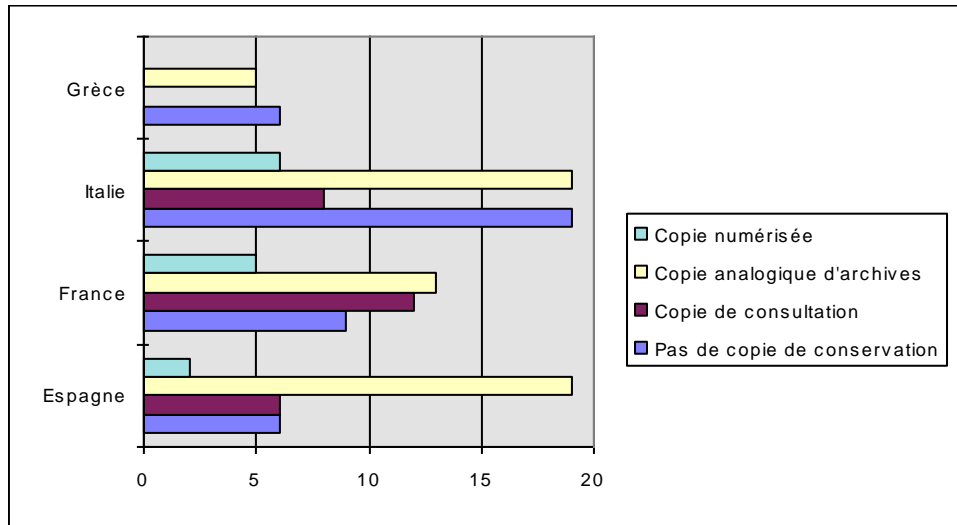
Types de conservation dans les Phonothèques de l'Europe du Sud tous pays confondus (Figure O)



Ce graphique montre que malheureusement, encore aujourd'hui, le dépôt d'un document sonore dans une Phonothèque n'est pas forcément un gage de salut. En effet, il y a autant de collections qui sont recopiées (34%) que de collections qui demeurent sur des étagères pendant que la cellulose ou le polyester se détériore lentement...

Pourtant, les Phonothèques ont en grande partie aussi été créées pour refuser d'assister à la disparition de milliers d'heures représentant une culture, une mémoire, une histoire. L'UNESCO ne s'y est pas trompé lorsqu'il a lancé en 1996 une campagne pour dresser un inventaire des collections sonores en péril. Un aspect intéressant de l'enquête est que, outre les questions relatives au support lui-même, des questions sont posées sur les possibilités qu'offre l'institution de fournir des conseils techniques et/ou une assistance. Effectivement, il s'agit d'un point fort, qui implique la survie des collections et sur lequel il conviendrait d'échanger des informations.

Types de conservation dans les Phonothèques de l'Europe du Sud répartis par pays (Figure P)



Une évolution positive semble se dessiner tout de même à travers ce graphique. En Espagne, le nombre d'archives convenablement conservées est tout à fait honorable. En Italie, les chiffres doivent être lus au regard du nombre important de « petites » collections (inférieures à 500 heures) qui n'ont pas toujours les moyens de financer une opération coûteuse.

En France, on peut signaler la démarche de la phonothèque de la maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme¹. En effet, cette phonothèque institutionnelle reçoit en dépôt des fonds associatifs² à qui elle reverse des copies de consultation et le catalogue des notices informatisées ; éventuellement, les corpus sont déposés à la Bibliothèque nationale de France³. C'est justement ce type de démarche qui pourrait être diffusé dans une liste de discussion. Enfin, on note que les projets de numérisation se développent (16 phonothèques ont des projets de numérisation, 13 les ont concrétisés).

3.3.2 Informations sur le traitement documentaire

L'état de l'art sur le traitement documentaire du son (cf. § 3.2.) a montré les difficultés que doit affronter le phonothécaire lorsqu'il analyse une enquête orale. Les nouvelles technologies peuvent apporter beaucoup dans ce domaine en particulier avec la numérisation des données. En effet, avec la numérisation, l'enregistrement sonore peut désormais être feuilleté : comme on peut ouvrir un livre sur un chapitre déterminé, il s'agit d'aller directement à la 43^{ème} minute, au début d'une anecdote dans une histoire de vie de plusieurs heures, où se trouve l'information qui nous intéresse. Sur des dizaines d'heures d'écoute, comment repérer rapidement la description de la technique du séchage des châtaignes ou du travail dans la mine, l'air à danser, le récit ou le proverbe que l'on recherche ?

¹ Notice n°50.

² Actuellement trois associations ont déposé leurs collections (tout ou partie) à la Phonothèque de la MMSH : le Conservatoire de Salagon (notice n°33) et des Musées de Château-Gombert (notice n°48) et celui de la Vallée (notice n°56). Un projet est en cours avec l'ADEM 06 (notice n°43).

³ Département de la Phonothèque et de l'Audiovisuel ; notice n°38.

Chacun de ces éléments constitue une unité dont le contenu est différent du thème général et qu'il convient d'identifier et de retrouver sans avoir à parcourir l'ensemble de l'enregistrement.

Ce type d'analyse peut très bien passer par le format MARC. Il est d'ailleurs appliqué, par exemple, dans le traitement des documents sonores édités dans la base OPALINE de la Bibliothèque nationale de France où les disques sont dépouillés titre par titre. Le guide de la FAMDT (cité en 3.2.3.)¹ reprend ce type de traitement pour le son inédit dans la configuration de la base. En effet, la description détaillée d'une enquête doit permettre d'en extraire chaque élément signifiant : chanson, morceau de musique, anecdote, morceau de conversation... Ces éléments sont appelés "items". Un premier niveau général regroupe les informations communes à l'ensemble d'un document : nom des enquêteurs, informateurs et autres auteurs, dates et lieux d'enregistrement, droit d'accès, description technique,....

Le fichier de description générale est en quelque sorte la "carte d'identité" du document, la fiche technique contenant les informations de base. Ces informations peuvent être comparées aux éléments que l'on trouve dans une notice bibliographique. Elles sont reliées à un second niveau (l'item) constitué d'éléments signifiants extraits de ce document. Cette organisation permet de retrouver des informations qui auraient été perdues dans la masse des données propres au discours parlé, ou dans le cas de chansons sur des thèmes similaires, d'extraire des informations qu'une recherche en texte intégral n'aurait pu dégager de la masse. Le fichier de description du contenu des items contient les informations qui décrivent le contenu en matière de thématique, de typologie...

L'intérêt du système est évident. L'échange entre phonothèques devrait pouvoir permettre de discuter en particulier des problèmes de typologie, un thème récurrent que l'on retrouve dans la plupart des articles qui présentent le traitement des archives sonores qu'il soit manuel ou informatisé.

3.3.3 Informations sur la déontologie et le droit dans les phonothèques

Les problèmes de déontologie et de droit touchent les phonothèques à plusieurs niveaux :

- * Les relations juridiques avec les informateurs et les enquêteurs ;
- * La déontologie de l'enquête orale ;
- * Les contrats de dépôts d'archives sonores entre institutions ;
- * La restriction d'utilisation de certaines enquêtes (tout ou partie) lors de la consultation d'archives sonores ;
- * La confidentialité des informateurs ;
- * La gestion de fichiers informatisés de personnes (pour les informateurs) dans le respect de la législation et de la confidentialité ;
- * La consultation des fonds sonores dont on possède les droits et de ceux dont on ne possède pas la totalité des droits et éventuellement le catalogage de fonds dont on ne possède pas les droits ;

¹ Un extrait du guide est présenté en annexe 6.

* L'édition des archives sonores conservées...

La liste n'est pas close et les questions sont nombreuses. Elles sont exacerbées par trois phénomènes :

1. La confrontation de législations internes à chaque pays. Le débat ne peut être qu'enrichi par la mise en commun des différentes démarches et pratiques mais il reste complexe. Crispin JEWIT¹ le confirme dans la présentation du projet JUKEBOX qui réunissait des phonothèques de pays différents.
2. Le copyright et les droits voisins (comme les droits d'interprétation) ne peuvent pas être traités de la même façon pour les documents sonores édités et les documents inédits réalisés dans le cadre de la recherche. Ces derniers sont le plus souvent consultés par des étudiants au même titre que peut l'être la littérature grise en bibliothèque, une obligation de citation est évidente mais faut il aller plus loin ?
3. Les nouvelles technologies offrent de nouvelles possibilités d'accès aux données qu'il convient de prendre en compte. Au moment où certaines phonothèques s'appêtent à mettre leur fonds à disposition du grand public sur Internet, il convient d'être vigilant sur la manière dont les documents sont présentés dans les bases et donc sur le traitement documentaire du son inédit. En effet, en facilitant l'utilisation scientifique des témoignages oraux, en découpant l'information pertinente pour la rendre accessible, la numérisation transforme la place de l'informateur et de l'enquêteur comme la notion même de témoignage.

¹ *IASA Journal*, n°2, 1993.

Conclusion

Avant tout, il convient de signaler que la conduite de cette étude s'est avérée extrêmement positive pour la phonothèque de l'UMR TELEMME qui a intégré, au cours de l'année 1996, la médiathèque de la maison méditerranéenne des sciences de l'homme, obtenant ainsi une ampleur nouvelle. En effet, aux côtés de l'écrit et de l'image, le recensement des collections d'archives sonores a pu témoigner auprès des chercheurs comme du grand public de la diversité, l'intérêt, la valeur de la source orale. Les objectifs du projet ont eux été atteints au-delà de nos espérances. Nous reprenons ici, point par point, chacun des objectifs que nous avons déterminé au départ.

1. Etablissement de liens constructifs et dynamiques avec les structures qui utilisent et traitent des fonds sonores à caractère historique, ethnologique, ethnolinguistiques et/ou ethnomusicologiques sur le domaine méditerranéen

Dès sa création la phonothèque de l'UMR TELEMME a souhaité travailler en collaboration avec d'autres structures du même type. cela non seulement pour des raisons de méthode, mais aussi parce que ce type d'archive s'y prête et ce pour des raisons multiples. Tout d'abord, il n'existe pas de norme au niveau international qui permette de cataloguer ce type de fonds (cf. § 3.1.1), il est donc essentiel de communiquer les expériences de chacun. D'autres part, dans ce domaine, les informations techniques sont difficiles à obtenir car le son est trop souvent le parent pauvre du multimédia, au détriment de l'image ou du texte (cf. § 2.2.). De plus, les interrogations sont multiples sur les problèmes de droits et de consultation (cf. § 2.3.2), et seul le regroupement et la confrontation des expériences peut nous guider dans les pratiques à mettre en place. Enfin, tous les chercheurs qui utilisent l'archive orale sont unanimes pour assurer que les corpus doivent être réunis pour pouvoir atteindre une masse critique¹ qui permette d'utiliser réellement l'enquête orale en tant que source. Le recensement effectué n'est sans doute pas exhaustif et nous avons d'ailleurs indiqué ses limites (cf. § 1.1.3.). Il a tout de même permis d'établir entre 124 détenteurs d'archives sonores des liens dynamiques dont on commence recueillir les fruits. Il a permis, par exemple, de mettre en contact avec des utilisateurs du logiciel ISIS² des centres qui cherchaient un logiciel documentaire pour la mise en place de leur base données sonores, ou encore à un collecteur d'être mis en relation avec un lieu de dépôt qui assurera la sauvegarde de ses bandes, ou aussi à un chercheur de repérer des sources inédites sur un domaine jusque là peu couvert... Le tissage de ces liens doit se poursuivre et se cimenter. L'envoi du questionnaire à chacun des participants à l'enquête sera une des façon de le consolider.

2. Confronter les états des lieux dans les différents pays européens et faire le point sur les différentes pratiques mises en œuvre pour la collecte, la conservation et la diffusion de ces documents

L'analyse de l'état des lieux des phonothèques s'est fait en complément d'une recherche assez précise de la littérature spécialisé sur le sujet. Ainsi nous avons pu

¹ VIOLA (1995).

² Ce logiciel est distribué gratuitement par l'UNESCO. Il gère le format MARC.

confronter l'évolution des collections sonores avec celle de la méthode liée à l'enquête orale. En effet, on a pu remarquer que les tableaux permettent d'établir une chronologie significative (cf. § 1.3.3.1.) et dessinent une géographie contrastée (cf. § 1.3.1.), facile à reconstituer. L'Italie, par exemple, précurseur d'une conception de l'histoire orale qui donne la parole aux « humbles » ou aux « anonymes », a vu se créer dans le monde associatif plusieurs dizaines de petits centres d'archives sonores, inscrit profondément dans l'espace, avec la recherche dite territoriale liée aux communes et aux provinces. L'Espagne possède une zone très active de l'utilisation de l'archive orale avec la Catalogne et une floraison de projets à travers l'ensemble du pays dès les années 1985. La France se développe en parallèle de l'Espagne, avec peut-être en plus le rôle qu'a pu jouer la Phonothèque Nationale à Paris dans la tradition des « Archives de la Parole ». Cette institution a beaucoup apporté aux phonothèques françaises, en investissant sur la pérennité physique des collections sonores¹ et insistant sur l'urgence de la constitution des corpus régionaux. La Grèce enfin, commence à se développer par les associations qui s'appuient sur la culture ethnomusicologique mais aussi par les chercheurs individuels qui commencent à détenir des collections sonores importantes et à vouloir les regrouper. L'état des lieux que l'on dresse dans ce rapport est somme toute plutôt positif. Certes beaucoup de collections ne sont pas encore à l'abri de la sauvegarde physique (cf. § 3.2.2.) et la plupart sont encore organisées de façon manuelle. Mais les détenteurs de ces archives sonores ont compris qu'ils étaient le garant de leurs collections et qu'il leur appartenait de conserver et diffuser ce patrimoine en constitution, la volonté de participer à une telle enquête et la multiplication des projets en cours le confirment.

3. Constituer un réseau d'échange qui permette de déboucher sur une politique commune en matière de traitement du patrimoine oral, dans le respect des normes internationales

Ce point est celui qui finalement atteste le bien fondé de notre projet. En effet, à la question « Seriez-vous intéressé à participer à un réseau de phonothèques ? », sur les 124 questionnaires du recensement, 123 ont répondu positivement. Collecteurs ou institutions, chacun a essayé de définir ce qu'il espérait dans la constitution d'un tel réseau. Un des phénomènes qui transparaît clairement de l'étude de l'état des lieux est que l'activité des Phonothèques pourrait être beaucoup plus importante. Dans leur majorité, elles se heurtent à des difficultés matérielles et intellectuelles difficiles à résoudre : le coût de la conservation, la difficulté de traiter des documents pour lesquels il n'existe pas de norme de catalogage, les problèmes que pose les droits à la consultation de documents inédits... A tout cela, il convient sans doute d'ajouter, le manque d'habitude, pour les chercheurs ou le grand public d'utiliser le document sonore. Face à ces problèmes, la meilleure solution est celle de travailler en collaboration dans de l'échange et de la confrontation des expériences. C'est bien la demande essentielle et première que l'on trouve dans les réponses au questionnaire. Or avec les années 1990, la croissance des réseaux électroniques ouvre des nouvelles perspectives de collaboration et d'échange d'informations à un niveau international. Nous proposons concrètement deux projets pour mettre en place ce réseau d'information et développer les liens qui se sont constitués :

¹ CALAS, FONTAINE (1996)

⇒ **La création d'une liste de discussion à propos des collections sonores du patrimoine oral sur l'aire de la Méditerranée du Sud (1997)**

Dans son futur site du Jas-de-Bouffan, la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme a la possibilité de créer un serveur de liste et de proposer ainsi une liste de discussion regroupant les utilisateurs autour du thème de l'archive orale, une cousine de la liste de la « Oral history association » (cf. § 3.3.1.).

⇒ **La mise à disposition sur site WEB des information du recensement (1997)**

La phonothèque de l'UMR TELEMME est désormais intégrée à la médiathèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme. Cette unité possède des moyens informatiques importants et créera en 1997 son site WEB. La phonothèque propose de mettre en ligne les informations que nous avons obtenu dans ce recensement. Lors de l'envoi de l'annuaire aux participants, une lettre demandera à chacun s'ils acceptent de mettre ces informations à la disposition de tous. Le répertoire sera ainsi mis à jour régulièrement en ligne.

4. Aboutir à un système d'analyse documentaire pouvant être utilisé par ceux qui travaillent sur les langues et cultures minoritaires à partir de documents sonores, et qui soit commun aux différents pays de la Méditerranée.

Il existe très peu de phonothèques qui se soient posées le problème de l'échange de références sonores sous un format reconnu sur le plan international (cf. § 3.1.). Lorsque des systèmes s'adaptent aux formats de type MARC, le plus souvent c'est le son édité et lui seul qui est pris en compte¹. D'autres phonothèques se sont lancées dans de la diffusion de données à grande échelle, mais sans pour autant pouvoir servir de modèle car chacune propose le sien². Enfin les « petites » phonothèques qui se sont informatisées l'ont fait sur des micro-systèmes disparates, sans vraiment des connaissances précises sur les problèmes catalographiques. Or, il est essentiel d'abolir les différences méthodologiques en matière de catalogage car un phonogramme doit être décrit de la même façon si on veut pouvoir confronter les corpus, échanger les données. Le réseau des phonothèques de la FAMDT peut apporter un appui à la diffusion d'une telle politique. En effet, nous n'avons pas trouvé le pendant en Espagne ou en Italie du « Manuel d'analyse du document sonore inédit et édité pour la mise en place de bases de données » publié 1994. Ce document est en cours de réédition pour laquelle il intégrera une table de transcodage des champs FAMDT et UNIMARC, les typologies propres à la littérature orale et à l'ethnomusicologie, les champs nécessaires à l'analyse de la langue régionale dans une enquête orale.

¹ Cf. la Discoteca di Stato, l'Academia di Santa Cecilia, le département du son et de l'audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France.

² Nous pensons ici à la RAI, la RNE et l'INA : chacune de ces institution gère de façon très performante leurs fonds sonores (dans ce cas exclusivement radiophoniques) mais aucune n'a eu la volonté de correspondre aux formats d'échanges préconisés par les bibliothèques.

